



Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2021

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022



Construisons dans un monde qui bouge.

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU CIC	2	5	COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS	38
				5.1 États financiers consolidés	38
				5.2 Annexes aux comptes consolidés	44
				5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	92
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	3	6	COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021	93
	2.1 Environnement économique et réglementaire au 1 ^{er} semestre 2022	3			
	2.2 Activités et résultats consolidés du CIC	6			
	2.3 Parties liées	18			
	2.4 Evolutions récentes et perspectives	18			
3	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	19	7	CAPITAL SOCIAL	97
	3.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2022	19			
	3.2 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	20			
	3.3 Préparation et organisation des travaux du conseil	28			
	3.4 Travaux du conseil au cours du premier semestre 2022	28	8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	98
4	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3	30		8.1 Documents accessibles au public	98
	4.1 Chiffres clés	30		8.2 Responsable du Document d'enregistrement universel	98
	4.2 Facteurs de risque	31		8.3 Responsables du contrôle des comptes	98
				8.4 Tables de concordance	100



Construisons dans un monde qui bouge.

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2021

incluant le rapport financier semestriel au 30 juin 2022

**Banque de premier plan, en France comme à l'international,
le CIC valorise un modèle de banque universelle qui conjugue tous
les métiers de la finance et de l'assurance, la solidité financière
et une stratégie de croissance durable.**

Digital et proche de ses clients, son modèle d'entreprise a pour ambition
la qualité des services et l'écoute.

L'agilité des outils et la fluidité de l'offre combinées à la proximité des réseaux,
permettent de répondre aux attentes de réactivité des clients où qu'ils soient.

Engagé au service de l'économie, de la société, fort de son mode de gouvernance,
le CIC agit en banque responsable au sein d'un monde en pleine mutation.

Son profil entrepreneurial est exigeant et son activité est organisée
autour de cinq métiers :

LA BANQUE DE DÉTAIL,
LA BANQUE DE FINANCEMENT,
LES ACTIVITES DE MARCHÉ,
LA GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE,
LE CAPITAL-INVESTISSEMENT.

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.

Document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2022 sous le
numéro D.22-0285.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le
10 août 2022 sous le numéro D.22-0285-A01.



Ce premier Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 10 août 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité
compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs
mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un
résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au
règlement (UE) n°2017/1129.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris

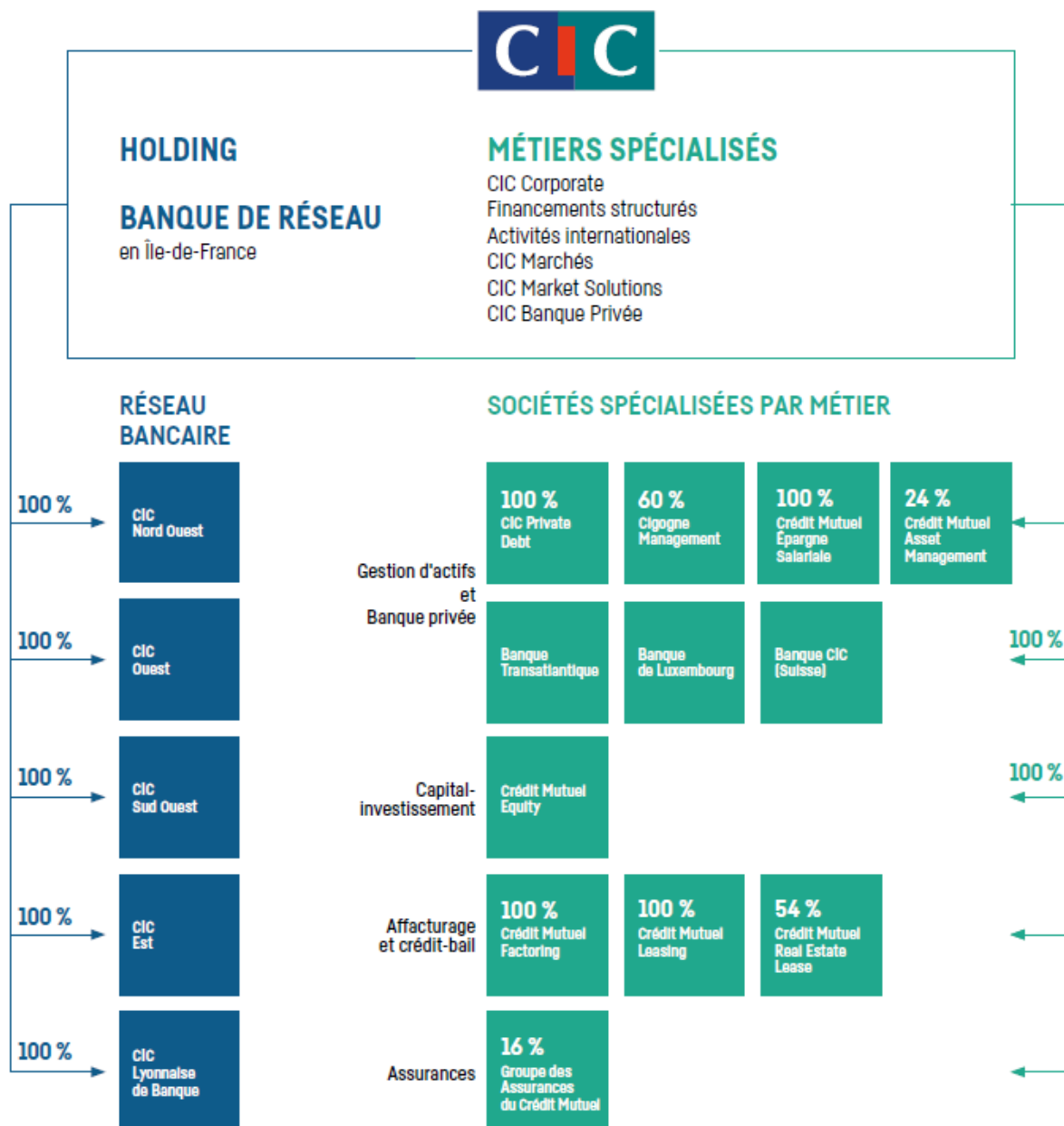
Swift CMCIFRPP - tél 01 45 96 96 96 - www.cic.fr - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)

Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance

1 PRÉSENTATION DU CIC

Le CIC est constitué :

- du CIC [Crédit Industriel et Commercial], holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale en Île-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché pour l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- de cinq banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communs à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2022

2.1.1 Environnement économique

1^{er} semestre 2022 : des perspectives incertaines

Le premier semestre a été marqué par l'invasion russe de l'Ukraine et les fortes tensions internationales qui en ont découlé. L'important regain d'aversion au risque sur les marchés financiers et la flambée des prix des matières premières, en particulier énergétiques et alimentaires, ont reflété l'incertitude occasionnée par le conflit et la sévérité des sanctions prises notamment par les pays européens et les Etats-Unis à l'encontre de la Russie. Sur le front sanitaire, si les Etats européens et américains sont parvenus à éloigner l'épidémie de Covid-19 grâce à l'efficacité de leur couverture vaccinale, la Chine a connu davantage de difficultés et a dû réintroduire des mesures de restriction, amplifiant les tensions sur les chaînes de production mondiales et les difficultés d'approvisionnement des entreprises. La conjugaison du choc inflationniste de 2021, des tensions géopolitiques et des difficultés d'approvisionnement s'est traduite par une accélération notable des hausses de prix tout au long du semestre. Afin d'amortir les chocs qui pèsent sur la confiance des ménages et des entreprises, les gouvernements ont mis en œuvre des mesures de soutien via leur politique budgétaire. Néanmoins, ceci n'a pu empêcher le ralentissement d'une partie des indicateurs économiques en Europe et aux Etats-Unis, alimentant en toute fin de semestre des craintes de récession. De leur côté, les banques centrales ont peu à peu choisi de favoriser la lutte contre l'inflation dans le cadre de leur mandat, face aux risques de craintes de désancrage des anticipations d'inflation et d'accélération des salaires. Ceci a eu pour conséquence d'entraîner une remontée particulièrement forte des taux souverains et de pénaliser les indices actions

En **zone euro**, les perspectives économiques favorables liées à la réouverture et à l'allègement des contraintes sanitaires ont rapidement été tempérées par l'éclatement de la guerre en Ukraine le 24 février. L'Union européenne a adopté plusieurs trains de sanctions à l'encontre de la Russie, parmi lesquelles un embargo sur les importations de charbon et de pétrole par voie maritime. Avec la décision de Moscou de réduire l'approvisionnement en gaz de nombreux pays, cela a provoqué une forte augmentation des prix de l'énergie. Les indices d'activité PMI sont restés en territoire d'expansion du fait d'un effet rattrapage toujours à l'œuvre et grâce à un important soutien budgétaire déployé pour tempérer la hausse de l'inflation. En revanche, la situation des entreprises a été fragilisée par des marges comprimées entre d'un côté la hausse des prix à la production et des salaires et, de l'autre, un ralentissement des commandes. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) a amorcé son resserrement monétaire afin de porter un coup d'arrêt à la demande, nécessaire pour freiner l'inflation alors que celle-ci a continué de s'éloigner de sa cible de 2% pour atteindre 8,6% en rythme annuel en juin. Pour ce faire, elle a décidé : 1/ l'arrêt des programmes d'achats d'actifs de « pandémie » en mars et historique (*Asset Purchase Programme*) en juillet ; et 2/ des hausses de taux directeurs fléchées pour les prochaines réunions à partir de l'été. Toutefois, conséquence des craintes de ralentissement marquées et d'une hausse rapide des taux souverains, le risque de fragmentation financière a de nouveau rapidement refait surface. L'institution a dû réagir afin de calmer l'écartement brutal des taux souverains entre ceux de l'Allemagne et ceux des pays les plus fragiles. Pour ce faire, elle a convaincu de sa détermination après avoir annoncé qu'elle accélérerait les travaux en vue de définir un mécanisme pour lutter contre ce risque. Dans ce contexte économique tendu, l'euro s'est fortement déprécié, d'autant que la dégradation des comptes extérieurs, de nature à pénaliser la devise, s'est accélérée. Les craintes ont été également renforcées par les problématiques de disponibilité de l'énergie. Seule l'intégration de la volonté de la BCE de durcir les conditions financières a permis de contenir modestement la baisse de la monnaie unique.

En **France**, l'activité a été pénalisée par le rebond épidémique en tout début d'année et, si l'économie française est moins dépendante des hydrocarbures russes que ses voisins européens, l'inflation a aussi connu une accélération notable. Elle reste cependant moindre que dans le reste de la zone euro grâce au bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie. Le semestre a également été marqué par les enjeux politiques : Emmanuel Macron a été réélu président de la République, mais son parti n'a pas obtenu la majorité absolue aux élections législatives, ce qui limite la visibilité sur la politique qui sera menée durant ce quinquennat. Enfin, les craintes relatives à un rationnement énergétique se sont peu à peu amplifiées alors que la production nucléaire a connu une chute notable en raison de la mise en maintenance de nombreux réacteurs.

Au **Royaume-Uni**, si la croissance est restée vigoureuse au premier trimestre, les indicateurs économiques se sont rapidement dégradés dans le sillage de l'accélération de l'inflation en raison notamment du relèvement du plafond des prix de l'énergie, accentuée par les effets du Brexit. Face à ce ralentissement, le gouvernement britannique a renforcé les mesures de soutien budgétaire aux ménages, mais ceci est resté limité, alors que la volonté de rééquilibrage rapide des comptes publics a été maintenue. La Banque d'Angleterre a poursuivi son resserrement monétaire en portant les taux directeurs à 1,25 % soit + 115 pb depuis décembre 2021. Elle s'inquiète cependant des risques pesant sur l'économie, lesquels ont alimenté la dépréciation de la livre sterling ce semestre.

En **Allemagne**, l'activité économique a été pénalisée au premier trimestre par l'évolution de l'épidémie et par les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'inflation et les difficultés d'approvisionnement. L'économie étant dépendante des hydrocarbures russes, le commerce extérieur s'est dégradé en raison du renchérissement des importations d'énergie. Afin de limiter les effets de l'inflation, le gouvernement a engagé des mesures de soutien de l'ordre de 43 milliards d'euros.

Aux **Etats-Unis**, si les effets de la guerre en Ukraine sont plus modérés, l'impact sur les prix du pétrole et du gaz s'est progressivement renforcé et a accentué les pressions inflationnistes en raison notamment de l'embargo sur le gaz et le pétrole russes, lequel a accru la

demande européenne envers les Etats-Unis. L'impact sur les prix à la pompe a également été amplifié par le manque de capacités de raffinage. Par ailleurs, la hausse des prix s'est généralisée, le taux d'inflation a atteint 8,5 % en rythme annuel en juin, et le risque de désancrage des anticipations s'est amplifié. La bonne santé du marché du travail a en effet porté les salaires à la hausse au cours du semestre. Face à l'inflation, après une première hausse du taux directeur en mars de 25 bp suivie d'une seconde de 50 bp en mai, la Fed a accéléré le resserrement de sa politique monétaire en juin en annonçant une hausse de 75 pb, ce qui porte les taux directeurs à 1,5 % - 1,75 %. L'objectif est aujourd'hui de durcir les conditions financières pour freiner la demande, ce qui a lourdement pénalisé les marchés financiers. Pour autant, si le ralentissement économique se matérialise, la consommation des services reste soutenue du fait de la levée des contraintes sanitaires et d'une épargne accumulée encore importante des ménages.

En **Chine**, l'application de la stratégie zéro-Covid s'est progressivement retournée contre l'Empire du milieu alors qu'elle s'est révélée bien moins adaptée à un variant plus transmissible comme Omicron. Ceci a donc lourdement pesé sur l'activité économique en raison des confinements stricts qui ont été mis en œuvre dans plusieurs régions à partir du 1^{er} trimestre. Toutefois, l'amélioration sanitaire à partir de la fin mai a constitué un élément favorable pour les perspectives de croissance. De plus, le soutien monétaire et budgétaire a été très largement renforcé ces derniers mois, afin de soutenir l'activité en amont du Congrès du Parti communiste chinois à l'automne. S'agissant des autres **pays émergents**, les pressions inflationnistes sont restées soutenues alors que les risques de pénuries en énergie et aliments se sont intensifiés. Dans ce contexte, les banques centrales sont restées proactives dans leur lutte contre l'inflation avec une remontée généralisée des taux d'intérêt qui amplifiera le ralentissement économique.

Enfin, sur le front des **matières premières**, la guerre en Ukraine a accentué la hausse des prix notamment énergétiques et alimentaires à mesure que la demande augmente sans que l'offre soit suffisante pour y répondre. L'ajustement de l'offre à venir, décidé par l'OPEP, n'a pas semblé suffire à inverser durablement la tendance haussière sur les cours du pétrole. La flambée des prix s'est également retrouvée dans les prix du gaz et de l'alimentaire. Les métaux industriels ont quant à eux temporairement été pénalisés par le ralentissement chinois.

2.1.2 Environnement réglementaire

Les mesures réglementaires émises par les différentes autorités au plan international et européen sont susceptibles d'impacter significativement Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les pays où il opère. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

Le premier semestre 2022 est marqué par la poursuite de nombreux travaux des autorités européennes dans différents domaines dont la finance durable et des évolutions réglementaires impactantes pour tous les métiers de la banque :

Risques de crédit

Les priorités de supervision de la BCE pour les années 2022 à 2024 ont été publiées. Ainsi, afin de réduire les retombées négatives de la pandémie de Covid-19 et d'assurer la résistance du secteur bancaire, la BCE renforce ses exigences prudentielles sur le risque de crédit avec :

- le suivi de la capacité opérationnelle à gérer les débiteurs en difficulté et à suivre les risques de crédit dans le cadre de la crise de la Covid-19 ;
- le renforcement de la surveillance et le suivi régulier des expositions aux secteurs dits « vulnérables », les plus affectés par la pandémie, notamment l'immobilier commercial ;
- le renforcement de la surveillance concernant la finance *leveragée*. La BCE entend intensifier ses efforts afin d'éviter l'accumulation des risques bruts dans le domaine du financement à effet de levier.

La BCE a confirmé qu'elle ne prolongerait pas l'allègement des exigences de fonds propres décidé en 2020 au plus fort de la crise pandémique. La BCE avait autorisé les banques à opérer en dessous du niveau de fonds propres défini par leurs orientations du Pilier 2 (P2G) jusqu'à au moins décembre 2022. La BCE a annoncé par ailleurs l'expiration de l'exemption prudentielle en mars 2022 qui permet actuellement aux banques d'exclure les expositions de banque centrale du calcul de l'exposition totale aux fins du ratio de levier.

Le financement à effet de levier est identifié comme une vulnérabilité cruciale par la supervision bancaire de la BCE et constitue une de ses priorités clé pour 2022-2024.

Plusieurs évolutions concernant la revue des modèles internes ont eu lieu en 2021, dont la finalisation des revues TRIM- *Targeted Review of Internal Model*. Celles-ci évaluent les modèles internes utilisés par les banques. La BCE incite ces dernières à prendre des mesures pour corriger les lacunes identifiées dans leurs modèles internes. Par ailleurs, la BCE a lancé de nouvelles enquêtes ciblées sur les modèles internes dans le cadre de la mise en œuvre du programme « IRB Repair » de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en France, le Haut Conseil de Stabilité Financière rend juridiquement contraignantes ses recommandations relatives aux conditions d'octroi de crédits immobiliers. Il fixe le taux d'endettement maximum à 35 % et relève la durée maximale d'emprunt à 25 ans ou 27 ans sous certaines conditions, avec une marge de flexibilité sur 20 % de la production des banques.

Risques informatiques

Le Parlement européen et la Commission européenne ont approuvé le 11 mai 2022 le projet de règlement DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier qui entrerait en vigueur d'ici la fin de l'année. Ce règlement vise à améliorer la résilience opérationnelle informatique des acteurs des services financiers en mettant en place un cadre de gouvernance et de contrôle interne renforcé sur le sujet.

La présidence du Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire au titre de la proposition de règlement sur les marchés de cryptos actifs (MiCA), le 30 juin 2022. Ce projet vise à protéger les investisseurs et à maintenir la stabilité financière en créant un cadre réglementaire pour les cryptos actifs qui permette une innovation continue et préserve l'attrait de ce secteur tout en rendant responsables les prestataires de services sur ces actifs en cas de perte.

La BCE, dans ses priorités de supervision pour les trois prochaines années, inclut un renforcement de l'évaluation prudentielle sur le risque en matière d'externalisation des services informatiques et sur la cyber-résilience.

Risques climatiques

Le paquet climat européen poursuit son déploiement. Les dispositions des règlements *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) dit *Disclosure*, concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, entrent en application par étapes. Un accord a été trouvé le 21 juin 2022 concernant la *Corporate Sustainability Reporting Directive* qui va remplacer la *Non Financial Reporting Directive* (NFRD).

Les exigences en matière de suivi des risques climatiques ont aussi été renforcées avec l'adoption d'actes délégués du règlement Taxonomie. Un nouveau ratio, le *Green Asset Ratio* (GAR), calculant la proportion des actifs d'une banque investis dans des activités économiques durables, ainsi qu'une classification des actifs selon six critères de durabilité, seront mis en place progressivement en 2022.

La BCE, dans ses priorités de supervision pour les trois prochaines années, inclut un renforcement de l'évaluation prudentielle sur les risques climatiques. En ce 1^{er} semestre 2022, la BCE vient d'évaluer les publications des banques européennes en matière d'expositions aux risques climatiques. Elle a évalué la résistance des banques aux risques climatiques pour la première fois au niveau de la zone euro, à travers un *stress-test* climatique dont les résultats viennent d'être publiés. Les données restent partielles dans la mesure où ce test ne prend en compte que les risques de crédit et de marché, et est essentiellement encore fondé sur des estimations.

Criminalité financière

En juillet 2021, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à renforcer les règles de l'Union européenne en matière de LCB-FT. Une nouvelle autorité de supervision européenne compétente en la matière, *Anti-Money Laundering Authority* (AMLA), devrait être créée. Pour rappel, la LCB-FT représente une part croissante du SREP.

Autres préoccupations majeures :

- fraude et escroquerie : nécessité de renforcer le dispositif pour identifier et prévenir les fraudes et ainsi protéger les clients ;
- sanctions internationales : les dispositifs sanctions et gel d'avoir des établissements seront sur le devant de la scène en 2022 compte tenu du contexte géopolitique sous tension.

Gouvernance

L'ABE a révisé trois de ses principales orientations concernant la gouvernance interne, les politiques de rémunération et l'évaluation de l'aptitude des dirigeants et responsables de fonctions clés. Les évolutions concernant ce dernier point sont accompagnées de la révision, par la BCE, du guide et du questionnaire sur le thème du *Fit & Proper*. Ces modifications sont entrées en application au 31 décembre 2021.

La capacité de pilotage des organes de direction fait partie des priorités de supervision de la BCE. Elle renforce ses exigences quant à la composition et au fonctionnement des organes de direction.

Les activités d'assurance et risque lié au conglomérat financier

Plusieurs chantiers réglementaires entamés en 2021 devraient se poursuivre en 2022 et dans les années à venir, dont :

- la mise en place des nouvelles normes techniques d'exécution (ITS) en vertu de la directive sur les conglomérats financiers (FICOD). Cela concerne les reportings de déclaration des transactions intra-groupe (IGT) et de la concentration des risques (RC) ;
- la préparation de la mise en place en 2023 de la norme comptable IFRS 17 qui induit des changements significatifs en termes d'évaluation des passifs d'assurance et du résultat des compagnies d'assurance
- le projet de refonte de la directive Solvabilité II relative aux exigences de solvabilité des sociétés d'assurance.

Redressement et résolution

Le Conseil de résolution unique (CRU, ou *Single Resolution Board / SRB*) a priorisé certaines exigences minimales en matière de résolvabilité pour l'année 2022 : la liquidité et le financement en résolution, le plan de séparabilité et de réorganisation des institutions, les capacités en matière de systèmes d'information, de valorisation et d'infrastructure technologique.

Conformité

La révision de la directive DSP2 (*Payment Services Directive*) est en cours pour un marché des paiements européens plus efficace et un renforcement de la sécurité.

La commission européenne propose d'abroger la directive 2002/65/CE sur la vente à distance de services financiers et de compléter la directive 2011/83/UE sur les droits des consommateurs afin de renforcer la protection des consommateurs.

Le Parlement européen a communiqué un projet final de nouvelle directive de crédit à la consommation qui sera discuté tout au long du second semestre 2022.

En France, en mars 2022, au titre de la réforme SAPIN II, la loi a amélioré et renforcé la protection des lanceurs d'alerte.

Par ailleurs, d'autres échanges et discussions réglementaires abordés en 2021 se poursuivent en 2022

Le règlement Benchmark (BMR) doit entrer en vigueur en 2022 avec la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux indices de référence.

La transposition en droit européen (projet de CRR3/CRD6) des accords de Bâle III va se poursuivre. Un *output floor* limitant les gains en fonds propres des modèles internes par rapport aux modèles standards doit être mis en place. Le dispositif de suivi des risques de marché *Fundamental Review of the Trading Book* (FRTB) sera discuté.

Avec le Comité de Stabilité Financière (FSB), les banques centrales et d'autres instances réglementaires, poursuivent leurs travaux sur l'encadrement croissant des acteurs financiers non-bancaires et des activités dites de *shadow banking*.

En France, La loi pour un accès plus simple au marché de l'assurance emprunteur promulguée le 28 février 2022 renforce les droits des emprunteurs et apporte trois évolutions majeures : la résiliation à tout moment, la suppression conditionnée du questionnaire médical et l'abaissement du droit à l'oubli.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU CIC

2.2.1 Précisions méthodologiques

2.2.1.1 Modification de la sectorisation

À compter du premier semestre 2022, un nouveau métier « Gestion d'actifs et banque privée » est créé. Il intègre différentes entités qui étaient classées dans d'autres métiers jusqu'en décembre 2021 :

- Crédit Mutuel Asset Management et Crédit Mutuel Épargne Salariale, auparavant classées en « Banque de détail » / « Filiales du réseau bancaire » ;
- Cigogne Management, auparavant classée en « Activités de marché » ;
- CIC Private Debt entrée dans le périmètre au premier semestre 2022 ;
- Toutes les filiales auparavant classées en « Banque privée ».

Les impacts sur les données du premier semestre 2021 publiées en juillet 2021 sont détaillées dans les tableaux ci-après :

Répartition du compte de résultat par activité - NOUVELLE SECTORISATION

30/06/2021 en millions d'euros	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Gestion d'actifs et banque privée	Capital- investissement	Holding	Total
Produit net bancaire	1 895	467	358	257	55	3 031
Frais généraux	- 1 241	- 199	- 242	- 36	- 47	- 1 764
Résultat brut d'exploitation	654	268	116	221	8	1 267
Coût du risque de contrepartie	15	31	- 5	-7	-	33
Gains sur autres actifs	79	-	3	-	-	82
Résultat avant impôts	748	299	113	214	8	1 382
Impôt sur les sociétés	- 212	- 77	- 29	-	- 5	- 324
Résultat net comptable	535	222	84	214	3	1 058

Répartition du compte de résultat par activité - ANCIENNE SECTORISATION

30/06/2021 en millions d'euros	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital- investissement	Holding	Total
Produit net bancaire	1 914	486	319	257	55	3 031
Frais généraux	- 1 255	- 202	- 224	- 36	- 47	- 1 764
Résultat brut d'exploitation	659	284	95	221	8	1 267
Coût du risque de contrepartie	14	31	-5	- 7	-	33
Gains sur autres actifs	82	-	-	-	-	82
Résultat avant impôts	755	315	90	214	8	1 382
Impôt sur les sociétés	- 214	- 81	- 24	-	- 5	- 324
Résultat net comptable	541	234	66	214	3	1 058

2.2.1.2 Variation à périmètre constant

Des variations à périmètre constant sont calculées en neutralisant sur le premier semestre 2022 l'entrée dans le périmètre de CIC Private Debt.

CIC

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	var. périm.	1 ^{er} semestre 2022 hors var. périm.	1 ^{er} semestre 2021	2022/2021	2022/2021 per cst
Produit net bancaire	3 182	9	3 173	3 031	+ 5,0 %	+ 4,7 %
Frais de fonctionnement	- 1 856	- 5	- 1 852	- 1 765	+ 5,2 %	+ 4,9 %
<i>dont frais de supervision et de résolution</i>	<i>- 209</i>	<i>-</i>	<i>- 209</i>	<i>- 152</i>	<i>+ 37,3 %</i>	<i>+ 37,3 %</i>
Résultat brut d'exploitation	1 326	4	1 321	1 267	+ 4,7 %	+ 4,3 %
Coût du risque	- 99	-	- 99	33	ns	ns
<i>Coût du risque avéré</i>	<i>- 42</i>	<i>-</i>	<i>- 42</i>	<i>- 64</i>	<i>- 34,0 %</i>	<i>- 34,0 %</i>
<i>Coût du risque non avéré</i>	<i>- 57</i>	<i>-</i>	<i>- 57</i>	<i>97</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat d'exploitation	1 227	4	1 222	1 300	- 5,6 %	- 6,0 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	72	12	60	82	- 12,0 %	- 26,2 %
Résultat avant impôt	1 299	16	1 283	1 382	- 6,0 %	- 7,2 %
Impôt sur les bénéficiaires	- 288	- 1	- 287	- 323	- 11,0 %	- 11,3 %
Résultat net	1 011	15	996	1 058	- 4,5 %	- 5,9 %
Intérêts minoritaires	1	-	1	9	- 85,0 %	- 85,0 %
Résultat net part du groupe	1 009	15	994	1 049	- 3,8 %	- 5,2 %

Gestion d'actifs et banque privée

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	var. périm.	1 ^{er} semestre 2022 hors var. périm.	1 ^{er} semestre 2021	2022/2021	2022/2021 per cst
Produit net bancaire	384	9	375	358	+ 7,3 %	+ 4,7 %
Frais de fonctionnement	- 260	- 5	- 255	- 242	+ 7,3 %	+ 5,3 %
Résultat brut d'exploitation	124	4	120	116	+ 7,4 %	+ 3,6 %
Coût du risque	- 3	-	- 3	- 5	- 40,3 %	- 40,3 %
Résultat d'exploitation	121	4	117	111	+ 9,6 %	+ 5,6 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	12	12	0	3	x 4,4	- 96,0 %
Résultat avant impôt	133	16	117	113	+ 17,4 %	+ 3,3 %
Impôt sur les bénéficiaires	- 29	- 1	- 28	- 29	+ 0,1 %	- 3,5 %
Résultat net	104	15	89	84	+ 23,3 %	+ 5,6 %

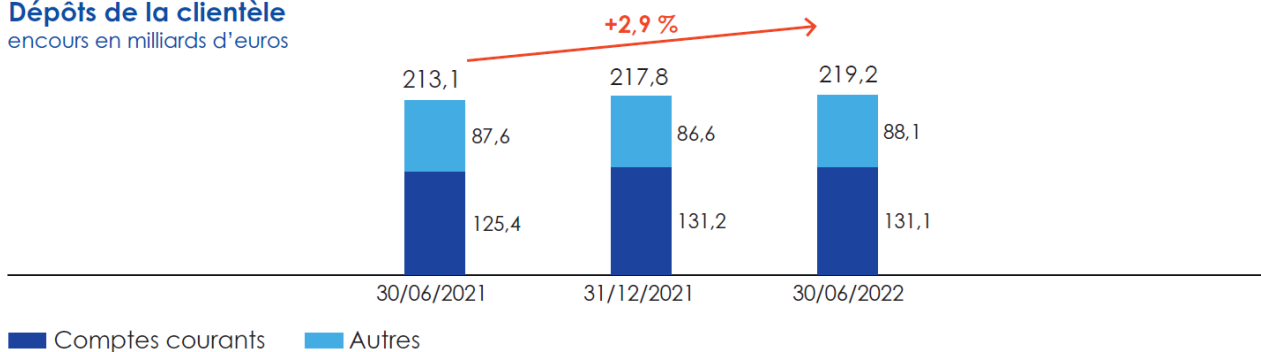
2.2.2 Bilan et structure financière

<i>[en millions d'euros]</i>	30/06/2022	30/06/2021
Structure financière et activité		
Total du bilan	402 166	363 418
Capitaux propres (yc résultat de l'exercice et avant distribution)	16 667	15 860
Crédits à la clientèle (y compris crédit-bail)	231 024	212 297
Épargne totale	451 746	460 087
<i>dont dépôts de la clientèle</i>	<i>219 215</i>	<i>213 051</i>
<i>dont épargne assurance</i>	<i>35 698</i>	<i>36 096</i>
<i>dont épargne financière bancaire (gérée et conservée)</i>	<i>196 833</i>	<i>210 940</i>

Les encours de dépôts s'élèvent à 219,2 milliards d'euros à juin 2022 en hausse de 2,9 % sur un an. Comme en 2021, la croissance reste soutenue sur les comptes courants (+4,5 %) et la collecte a été importante sur les comptes sur livrets ordinaires dont les encours ont augmenté de 9,4 % à près de 24 milliards d'euros.

Dépôts de la clientèle

encours en milliards d'euros

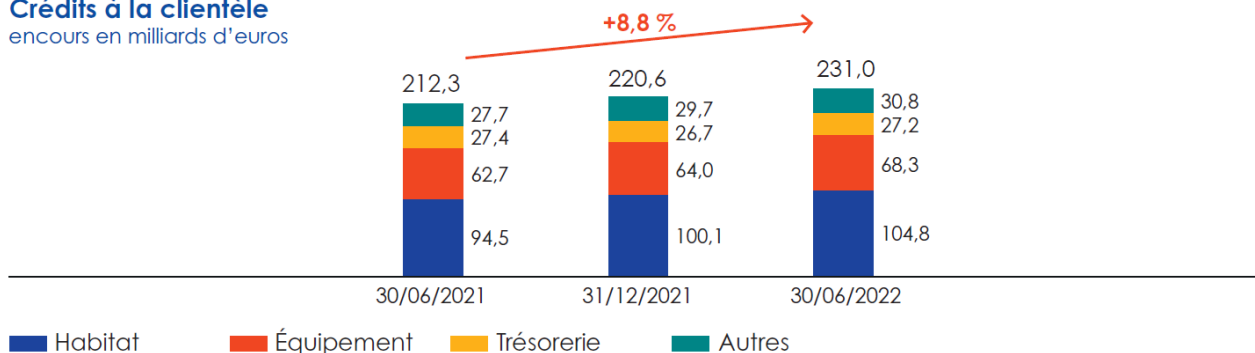


À fin juin 2022, les encours de crédits atteignent 231 milliards d'euros, en hausse de 8,8 % sur un an. La demande de crédits pour accompagner la relance est forte, l'accompagnement des clients se traduit par des progressions importantes des encours sur les principales catégories de prêts :

- +10,9 % pour les encours de crédits habitat à 104,8 milliards ;
- +8,9 % pour les encours de crédits d'équipement à 68,3 milliards.

Crédits à la clientèle

encours en milliards d'euros



Le ratio « crédits/dépôts », rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, s'élève à 105,4 % au 30 juin 2022 contre 99,6 % un an plus tôt.

L'épargne financière bancaire atteint 196,8 milliards d'euros et les encours d'épargne assurance sont en baisse de -1,1 % par rapport au 30 juin 2021 à 35,7 milliards.

Au 30 juin 2022, les capitaux propres du CIC s'élèvent à 16,7 milliards d'euros contre 15,9 milliards d'euros à fin juin 2021.

À fin juin 2022, la solvabilité du CIC reste solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) estimé de 11,6 %. Le ratio Tier 1 estimé s'établit également à 11,6 % à fin juin 2022 et le ratio global de solvabilité estimé atteint 13,5 %.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 133,3 milliards d'euros au 30 juin 2022 (contre 120,5 milliards à fin décembre 2021).

Le ratio de levier est de 3,8 % au 30 juin 2022 contre 4,9 % à fin décembre 2021.

2.2.3 Analyse du compte de résultat consolidé

Toutes les évolutions sont citées à périmètre constant, c'est-à-dire après neutralisation des soldes intermédiaires de gestion de CIC Private Debt entrée dans le périmètre de consolidation au premier semestre 2022.

	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Évolution à pér. cst. ^[1]
Produit net bancaire	3 182	3 031	+ 4,7 %
Frais de fonctionnement	- 1 856	- 1 765	+ 4,9 %
Dont contribution au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux contributions au FGD ^[2]	- 209	- 152	+ 37,3 %
Résultat brut d'exploitation	1 326	1 267	+ 4,3 %
Coût du risque	- 99	33	ns
Coût du risque avéré	- 42	- 64	- 34,0 %
Coût du risque non avéré	- 57	97	ns
Résultat d'exploitation	1 227	1 300	- 6,0 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ^[3]	72	82	- 26,2 %
Résultat avant impôt	1 299	1 382	- 7,2 %
Impôt sur les bénéfices	- 288	- 323	- 11,3 %
Résultat net	1 011	1 058	-5,9 %
Intérêts minoritaires	2	9	- 85,0 %
Résultat net part du groupe	1 009	1 049	-5,2 %

[1] Après neutralisation de CIC Private Debt entrée dans le périmètre au premier semestre 2022.

[2] FGD = Fonds de garantie des dépôts.

[3] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire

Le CIC enregistre une croissance de 4,7 % de son produit net bancaire au premier semestre 2022 à 3,2 milliards d'euros, grâce à de solides performances commerciales dans tous les métiers hormis les activités de marché.

Produit net bancaire des métiers opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Évolution à pér. cst.
Banque de détail	2 048	1 895	+ 8,1 %
Dont réseaux bancaires	1 934	1 790	+ 8,1 %
Métiers spécialisés	1 079	1 081	- 1,0 %
Gestion d'actifs et banque privée	384	358	+ 4,7 %
Banque de financement	211	194	+ 9,2 %
Activités de marché	180	273	- 34,2 %
Capital-investissement	304	257	+ 18,5 %
Holding	55	55	- 0,5 %
TOTAL PNB CIC	3 182	3 031	+ 4,7 %

La banque de détail affiche une hausse de 8,1 % de ses revenus au premier semestre 2022 à 2,0 milliards d'euros, reflétant le dynamisme commercial du réseau.

Le produit net bancaire de la gestion d'actifs et banque privée est de 384 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 4,7 % à périmètre constant par rapport au premier semestre 2021. À périmètre courant, il est en hausse de 7,3 %, bénéficiant de l'entrée dans le périmètre au premier semestre 2022 de CIC Private Debt.

La banque de financement affiche une performance remarquable sur le premier semestre 2022 portée par l'ensemble des entités en France et à l'international, avec des revenus de 211 millions d'euros, en forte hausse de 9,2 % par rapport au premier semestre 2021 déjà élevé.

Après une embellie en 2021, l'environnement des marchés financiers s'est dégradé provoquant une baisse de 34,2 % du produit net des activités de marché (investissement et commercial) au premier semestre 2022 par rapport au premier semestre 2021, à 180 millions d'euros contre 273 millions un an plus tôt.

Le produit net bancaire du capital-investissement dépasse 300 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 18,5 % grâce à des plus-values générées en lien avec les nombreuses opérations au sein des lignes du portefeuille.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Au premier semestre 2022, les frais de gestion ressortent à 1,9 milliard d'euros, soit une hausse de 4,9 % par rapport au premier semestre 2021, légèrement supérieure à celle du produit net bancaire.

Ils sont à nouveau impactés de façon significative par l'ensemble des charges liées aux contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD qui s'élèvent à 209 millions d'euros pour le semestre (contre 152 millions pour le premier semestre 2021). Hors l'ensemble de ces contributions, la hausse des frais de fonctionnement est limitée à +1,9 %.

Le coefficient d'exploitation est stable à 58,3 % et le résultat brut d'exploitation croît de 4,3 % à 1,3 milliard d'euros.

Coût du risque

Le coût du risque global du premier semestre 2022 ressort à 99 millions d'euros contre une reprise nette de 33 millions au premier semestre 2021, soit une hausse de 132 millions sur la période.

Le coût du risque avéré s'améliore à 42 millions d'euros au premier semestre 2022, contre 64 millions au premier semestre 2021. Le coût du risque non avéré atteint - 57 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une reprise nette de + 97 millions au premier semestre 2021 en raison d'une augmentation des encours de statut 2, les hypothèses de scénarii IFRS9 n'ayant pas été modifiées.

Le taux de créances douteuses est en baisse - sur un an - de 0,3 point à 2,2 % à fin juin 2022 contre 2,5 % à fin juin 2021, et le taux de couverture s'établit à un niveau de 42,6 %.

En pourcentage des encours de crédits, le coût du risque clientèle reste à un niveau bas de 8 points de base à juin 2022 contre 3 à fin décembre 2021 (et 33 à fin juin 2020).

Compte tenu de cette hausse du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de 6,0 % sur un an à 1,2 milliard d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	231 024	212 297
Crédits bruts	234 483	215 800
Créances douteuses brutes	5 159	5 419
Provisions pour dépréciations des créances	3 459	3 504
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)</i>	<i>2 198</i>	<i>2 355</i>
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statuts 1 & 2)</i>	<i>1 261</i>	<i>1 149</i>
Part des douteux dans les crédits bruts	2,2 %	2,5 %

Résultat avant impôt

Après une quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) de 62 millions d'euros et des éléments non récurrents liés à la reprise de situation nette de CIC Private Debt nouvellement consolidée, le résultat avant impôt est de 1,3 milliard contre 1,4 milliard au premier semestre 2021 (-7,2 %).

Résultat net

Le résultat net s'établit à 1,011 milliard d'euros au premier semestre 2022 en baisse de 5,9 % par rapport au premier semestre 2021.

Le résultat net part du groupe ressort à 1,009 milliard (- 5,2 %).

2.2.4 Notation

Les notations du CIC sont répliquées de celles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Banque Fédérative du Crédit Mutuel qui détient son capital.

	Contrepartie LT/CT **	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
Moody's	Aa2/P- 1	Aa3	Stable	P- 1	a3	17/11/2021
Fitch Ratings *	AA	AA-	Stable	F1+	a+	17/11/2021
Standard & Poor's	AA-/A- 1+	A+	Stable	A- 1	A	16/12/2021

* La note "Issuer Default Rating" est stable à A+.

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile (SACP) » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Rating » chez Fitch Ratings.

Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2.2.5 Analyse des résultats par activité

2.2.5.1 Description des pôles d'activité

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : assurance-vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. Le réseau est organisé autour de cinq pôles territoriaux – les banques régionales - et du CIC en Île-de-France. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.

La gestion d'actifs et banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), les opérations à l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits, ainsi que l'intermédiation boursière.

Le capital-investissement réunit les activités de prises de participations, de conseils en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les coûts/produits spécifiques de structure non affectables aux autres activités.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

2.2.5.2 Banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Évolution à pér. cst. ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 048	1 895	+ 8,1 %
Frais de fonctionnement	- 1 292	- 1 241	+ 4,1 %
Résultat brut d'exploitation	756	654	+ 15,7 %
Coût du risque	- 90	15	ns
<i>dont Coût du risque avéré</i>	- 28	- 40	- 29,4 %
<i>dont Coût du risque non avéré</i>	- 62	55	ns
Résultat d'exploitation	666	668	- 0,3 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽²⁾	60	79	- 23,9 %
Résultat avant impôt	726	748	- 2,8 %
Impôt sur les bénéfices	- 194	- 212	- 8,5 %
Résultat net	532	535	- 0,6 %

⁽¹⁾ Après neutralisation de CIC Private Debt entrée dans le périmètre au premier semestre 2022

⁽²⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de détail, qui représente 65 % des revenus du CIC, affiche un produit net bancaire de 2 048 millions d'euros en progression de +8,1 %, intégrant, pour le réseau bancaire, une hausse de près de +6,2 % de la marge nette d'intérêt et un accroissement de +11,1 % des commissions.

Les frais de fonctionnement augmentent à 1 292 millions d'euros (hausse de 4,1%).

Hors contribution au Fonds de résolution unique et frais de supervision qui d'élèvent à 108 M€ (+30 M€), le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'établit à 57,8 %.

Le résultat brut d'exploitation, à 756 millions d'euros, contre 654 millions au premier semestre 2021, est en hausse de 15,7 %.

Le coût du risque s'établit à -90 millions d'euros, contre +15 millions un an plus tôt. Le coût du risque non avéré est en forte hausse [-117 millions d'euros]. Le coût du risque avéré est en baisse de 12 millions d'euros.

La hausse de la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence provient du résultat du GACM dont le CIC détient 16%.

Le résultat net de la banque de détail est de 532 millions au premier semestre 2022, contre 535 millions en 2021.

2.2.5.2.1 Réseau bancaire

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Évolution à pér. cst. ⁽¹⁾
Produit net bancaire	1 934	1 790	+ 8,1 %
Frais de fonctionnement	- 1 202	- 1 159	+ 3,7 %
Résultat brut d'exploitation	732	630	+ 16,1 %
Coût du risque	- 80	4	ns
Coût du risque avéré	- 21	- 38	- 43,8 %
Coût du risque non avéré	- 58	42	ns
Résultat d'exploitation	652	635	+ 2,8 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽²⁾	- 1	- 2	-9,7 %
Résultat avant impôt	651	633	+ 2,8 %
Impôt sur les bénéfices	- 185	- 196	- 5,7 %
Résultat net	466	437	+ 6,6 %

⁽¹⁾ Après neutralisation de CIC Private Debt entrée dans le périmètre au premier semestre 2022

⁽²⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le nombre de clients du réseau bancaire du CIC s'établit à plus de 5,5 millions à juin 2022, en hausse de 1,9 % sur un an, soit plus de 100 000 clients supplémentaires. Sur le marché des professionnels et entreprises (1,1 million de clients), la hausse est de 3,6 % et sur celui des particuliers (79 % du stock), elle est de 1,4 %.

Les encours de dépôts s'élèvent à 167 milliards d'euros à fin juin 2022, en hausse de 2,0 %.

Au premier semestre 2022, la croissance des encours de dépôts reste marquée sur les comptes courants (+5,3 %) et les livrets (+8,1 %) tandis que les comptes à terme sont en décollecte nette (-32,8 %).

À fin juin 2022, les encours de crédits atteignent 171,7 milliards d'euros, en hausse de 8,3 % sur un an.

Au premier semestre 2022, l'activité a été très soutenue sur les principales catégories de prêts :

- +9,6 % pour les encours de crédits habitat à 95,4 milliards. Les déblocages ont été particulièrement importants, à 10,2 milliards contre 9,2 milliards au premier semestre 2021 ;
- +10,5 % pour les encours de crédits d'investissement à 48,1 milliards, traduisant la reprise de l'activité et le haut niveau d'accompagnement des clients. Les déblocages ont également été d'un haut niveau à 8,4 milliards (+50 %) ;
- +2,8 % pour les encours de crédits à la consommation à 6,1 milliards.

La stratégie multiservice se concrétise par des niveaux d'équipement de nos clients en progression :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance vie) atteint 6,2 millions, en hausse de 3,8 % sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile s'est accru de 3,1 % à près de 116 000 contrats.

En termes de résultat, le réseau bancaire du CIC réalise au premier semestre 2022 un produit net bancaire de 1,9 milliard d'euros en hausse de 8,1 %. Tant la marge d'intérêt, dans un contexte de progression des volumes de crédits, que les commissions participent à cette hausse des revenus.

Les frais de fonctionnement évoluent de 3,7 % à 1,2 milliard d'euros.

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,6 points de pourcentage à 62,2 % et le résultat brut d'exploitation augmente de 16,1 % à 732 millions d'euros.

La forte hausse du coût du risque (80 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une reprise nette de 4 millions en 2021) limite la hausse du résultat d'exploitation à +2,8 %.

Le résultat net s'inscrit à 466 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 6,6 % sur un an.

2.2.5.2 Métiers d'appui à la banque de détails

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui dégagent, après reversement au réseau, un produit net bancaire de 114 millions d'euros (+8,4 %) et un résultat net de 66 millions (contre 98 millions au premier semestre 2021) après prise en compte de la quote-part de résultat du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel de 62 millions (81 au premier semestre 2021).

2.2.5.3 Gestion d'actifs et banque privée

<i>[en millions d'euros]</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021 ⁽¹⁾	Évolution à pér. pst. ⁽²⁾
Produit net bancaire	384	358	+ 4,7 %
Frais de fonctionnement	- 260	- 242	+ 5,3 %
Résultat brut d'exploitation	124	116	+ 3,6 %
Coût du risque	- 3	- 5	- 40,3 %
Résultat d'exploitation	121	111	+ 5,6 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽³⁾	12	3	ns
Résultat avant impôt	133	113	+ 3,3 %
Impôt sur les bénéfices	- 29	- 29	- 3,5 %
Résultat net	104	84	+ 5,6 %

(1) Périmètre comparable - Voir point 2.2.1.1

(2) Après neutralisation de CIC Private Debt entrée dans le périmètre au premier semestre 2022

(3) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les sociétés qui composent ce métier opèrent en France et à l'international par le biais de la Banque Transatlantique, de la Banque de Luxembourg et de Banque CIC Suisse. Trois autres filiales opérant dans la gestion d'actifs ont rejoint ce métier au premier semestre 2022 : Crédit Mutuel Épargne Salariale (classée auparavant en « Filiales métiers », Cigogne Management (classée auparavant en « Activités de marché ») et CIC Private Debt nouvellement consolidée (depuis le deuxième trimestre 2022 ; apport en PNB au premier semestre 2022 : 9,2 millions d'euros).

Le produit net bancaire du métier Gestion d'actifs et banque privée à 384 millions d'euros représente 12 % du PNB des métiers opérationnels du CIC et s'apprécie de 4,7 % à périmètre constant dans un contexte économique difficile.

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 5,3 % et le résultat brut d'exploitation de 3,6 % à 124 millions d'euros.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de CIC Private Debt.

Le résultat net est de 104 millions d'euros au premier semestre 2022, en progression de 5,6 %, contre 84 millions un an plus tôt.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, soit 117,6 millions d'euros de PNB (+8,2 %) et 54,5 millions de résultat net (+14,4 %).

Le premier semestre aura été satisfaisant en termes de produit net bancaire pour le Groupe Banque Transatlantique, en croissance de 20 % par rapport au 30 juin 2021.

Les encours d'épargne gérée s'élèvent à 50 milliards d'euros, en diminution en raison de la baisse des marchés. La collecte de capitaux (750 millions d'euros) est restée soutenue. On notera la croissance des encours en capitaux gérés issus de la synergie avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'activité crédits, en particulier les crédits immobiliers, est restée dynamique en dépit de la hausse des taux de la fin de semestre. L'encours s'établit à 4,7 milliards d'euros, avec une production de 486 millions au premier semestre 2022 (en hausse de 107 millions par rapport à 2021).

Le contexte géopolitique, économique et financier reste très préoccupant et le deuxième semestre du Groupe Banque Transatlantique devrait connaître un ralentissement des commissions financières en raison de la baisse des marchés financiers.

Au premier semestre 2022, la Banque de Luxembourg a connu des performances solides sur l'ensemble de ses métiers, grâce notamment à une très bonne dynamique commerciale, tant au niveau des particuliers que des entreprises et des professionnels. D'autant plus, la remontée des taux USD et EUR entraîne une hausse de la marge nette d'intérêts (+15 %).

Ainsi, la banque affiche un produit net bancaire qui s'établit à 161,7 millions d'euros au 30 juin 2022, en augmentation de 4 %, grâce à des commissions nettes (77 % du PNB) en progression de 4 % par rapport à juin 2021 et à l'évolution favorable de la marge d'intérêts.

La Banque de Luxembourg a également placé au centre de sa stratégie de développement l'intégration des critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) en définissant des axes d'engagement dans le domaine social et sociétal notamment et a initié en 2021 sa certification B Corp.

En 2022, la Banque CIC (Suisse) poursuit son développement ainsi que sa croissance ciblée, avec un total de bilan de 13,7 milliards de francs suisses et près de 448 collaborateurs. Elle tire profit de son approche omnicanale en combinant l'accompagnement personnel et la proximité des clients avec la solution d'e-banking, CIC eLounge.

Le développement des volumes est resté soutenu avec une hausse des encours d'épargne de 13 % à 16,2 milliards d'euros et des crédits de 13,5 % à 9,6 milliards. Le résultat net du premier semestre 2021 progresse favorablement et ressort à 24,5 millions d'euros soutenu par un PNB en hausse de 11,5 % et un coût du risque en net recul (1,3 million contre 6,4 millions en juin 2021).

Soucieuse de répondre aux besoins évolutifs des clients et de s'adapter aux nouveaux modes de consommation, Banque CIC (Suisse) continue inlassablement à améliorer son expérience clients.

L'activité de CIC Private Debt a été dynamique, les investisseurs ayant fortement plébiscité la dette privée : la collecte nette est de 380 millions d'euros. Par ailleurs, une nouvelle thématique a été lancée par CIC Private Debt à la fin du semestre avec CIC Transition Infra Debt 2, fonds à impact classé article 9 SFDR.

2.2.5.4 Banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Évolution
Produit net bancaire	211	194	+ 9,2 %
Frais de fonctionnement	- 78	- 67	+ 17,3 %
Résultat brut d'exploitation	133	127	+ 5,0 %
Coût du risque	- 6	31	ns
Coût du risque avéré	- 14	- 11	+ 27,6 %
Coût du risque non avéré	9	42	- 79,7 %
Résultat avant impôt	127	158	- 19,3 %
Impôt sur les bénéfices	- 31	- 39	- 21,6 %
Résultat net	97	119	- 18,6 %

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

L'activité des financements structurés (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation) présente une production globale de crédits en retrait par rapport à 2021, notamment en financements d'acquisition dans les succursales. Les autorisations restant en hausse, les revenus de l'activité sont en légère progression.

L'activité grands comptes (CIC Corporate) accompagne, dans leur développement et dans le cadre d'une relation à long terme, les grandes entreprises industrielles françaises ou étrangères cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Le premier semestre 2022 a été marqué par la poursuite des opérations d'investissement et projets à moyen terme des clients malgré la crise en Ukraine. Les revenus sont en forte hausse grâce notamment à une bonne production de crédits et une progression des commissions suite à des opérations patrimoniales et structurantes rémunératrices.

La direction des activités à l'international accompagne les clients entreprises dans la réalisation de leurs projets à l'international. Au premier semestre 2022, les opérations de trade finance ont repris mais l'environnement international plus compliqué impose une plus grande sélectivité dans le choix des opérations. L'activité de financements de type crédit acheteur reste dynamique grâce notamment aux nombreux projets couverts par une assurance BPI.

Les engagements se positionnent à 57,8 milliards d'euros au 30 juin 2022 et sont en progression de 5,8 milliards tant sur le tiré que sur le non tiré dont 4,4 milliards sur la France et 1,4 milliard sur les succursales.

Le produit net bancaire s'apprécie de 18 millions d'euros (+9,2 %) à 211 millions au premier semestre 2022. Il bénéficie d'une forte hausse des revenus de l'activité grandes entreprises grâce à une bonne production de crédits, d'une légère progression de l'activité des financements structurés et d'une amélioration des revenus des financements internationaux grâce à une bonne proactivité pour maintenir une proximité avec les clients.

Le coût du risque enregistre une hausse de 37 millions d'euros : le coût du risque avéré reste contenu, passant à 14 millions, contre 11 millions en 2021 ; la principale variation provient du coût du risque non avéré caractérisée par une moindre reprise de provisions : 9 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 42 millions d'euros au premier semestre 2021.

Le résultat net s'inscrit donc en baisse de 18,6 % à 97 millions d'euros.

2.2.5.5 Activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021 ⁽¹⁾	Evolution
Produit net bancaire	180	273	- 34,2 %
Frais de fonctionnement	- 129	- 132	- 2,2 %
Résultat brut d'exploitation	51	141	- 64,1 %
Coût du risque	- 0,1	-	ns
Résultat avant impôt	51	141	- 64,2 %
Impôt sur les bénéfices	- 15	- 38	- 59,9 %
Résultat net	35	103	- 65,7 %

(1) Périmètre comparable - Voir point 2.2.1.2

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché - sous la marque CIC Market Solutions - à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de Post Marché au service de ces activités.

Sur le premier semestre 2022, le produit net bancaire de CIC Marchés s'établit à 180 millions d'euros, en baisse par rapport au premier semestre 2021, du fait d'un effet de base défavorable - le premier semestre 2021 ayant fait ressortir une performance exceptionnelle post-crise sanitaire - et d'une situation géopolitique et économique dégradée sur la période qui impacte les marchés financiers.

CIC Market Solutions (France et Asie) réalise 65 millions d'euros de produit net bancaire (69 millions d'euros à fin juin 2021), après 56 millions de commissions versées au réseau (37,6 millions d'euros à fin juin 2021) et une dotation de provision CVA/FVA de 24,5 millions d'euros (contre une reprise de 10,5 millions au premier semestre 2021) du fait de la hausse des spreads de crédit. Sur le semestre, l'activité a été principalement portée par les prestations de couvertures Taux Change Matières Premières (TCMP) et l'offre de placements structurés. L'activité couvertures TCMP bénéficie à la fois d'une forte demande des clients dans un contexte de marché volatil et d'une extension de l'offre commerciale, notamment sur de nouvelles matières premières. Les solutions de placements structurés dégagent un fort niveau d'activité avec 1,8 milliard d'euros d'EMTN émis sur le semestre.

Sur le premier semestre 2022, le métier Investissement (incluant la France, les succursales de New York et de Singapour - hors Cigogne Management SA reclassée en « Gestion d'actifs et banque privée » - point 3.2) génère un PNB de 115 millions d'euros contre 204 millions à fin juin 2021. Bénéficiant de l'abaissement du profil de risque, l'activité résiste au contexte de marché difficile entre conflit Russie-Ukraine, inflation et arrêt de la politique accommodante des banques centrales.

CIC Marchés maintient sa vigilance sur la structure de coûts dans ce contexte de marché, lesquels ressortent en baisse de 2,2% par rapport au premier semestre 2021.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 51 millions d'euros. Le résultat net global des activités de marché est de 35 millions.

2.2.5.6 Capital-investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Evolution
Produit net bancaire	304	257	+ 18,5 %
Frais de fonctionnement	- 38	- 36	+ 5,4 %
Résultat brut d'exploitation	267	221	+ 20,6 %
Coût du risque	-	- 7	ns
Résultat avant impôt	267	214	+ 24,7 %
Impôt sur les bénéfices	- 16	0	ns
Résultat net	251	213	+ 17,6 %

Le CIC et Crédit Mutuel Alliance Fédérale financent en capital des start-ups, PME et ETI via Crédit Mutuel Equity qui regroupe l'ensemble des métiers de « haut de bilan » du groupe : capital innovation, capital développement, capital transmission, mais également investissements dans des projets d'infrastructures et conseil en fusions-acquisitions. Crédit Mutuel Equity finance des projets de développement principalement en France via ses huit implantations dans les régions - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse - mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Suisse ou au Canada.

Acteur singulier sur son marché, Crédit Mutuel Equity, en investissant essentiellement ses propres capitaux, s'engage durablement aux côtés des dirigeants pour leur permettre de se développer, se transformer, s'enrichir d'expériences, de savoir-faire, de trajectoires. Preuve de cet engagement : plus d'un quart de ses 335 participations sont détenues depuis plus de dix ans. La rotation du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélatrice de la force de frappe de Crédit Mutuel Equity : près d'un milliard d'euros en moyenne sont investis et désinvestis tous les deux ans.

Le premier semestre 2022 confirme la grande qualité des participations détenues par Crédit Mutuel Equity qui, à ce stade, ont pu compenser et corriger l'instabilité économique et géopolitique observée.

La bonne gestion des entreprises du portefeuille leur permet d'accélérer les projets de développement et de regroupements pour pallier l'instabilité de la croissance dans un contexte perturbé par la hausse du prix des matières premières et des problèmes de ruptures d'approvisionnements.

L'activité d'investissement a été robuste au cours de ce semestre avec 229,4 millions d'investissements au travers de 29 opérations, dont 48 % dans de nouveaux projets.

Le portefeuille en encours investi atteint désormais 3,1 milliards d'euros après prise en compte des cessions pour 180 millions au cours de ce premier semestre.

Le total des produits a dépassé 300 millions d'euros au 30 juin 2022 dont plus de 240 millions de plus-values générées en lien avec les nombreuses opérations au sein des lignes du portefeuille toujours évaluées avec grande prudence malgré leurs bonnes performances de gestion.

Après une année 2021 record en termes de commissions facturées en fusions / acquisitions, CIC Conseil a réalisé une nouvelle fois un très bon premier semestre avec un niveau de commissions d'ores et déjà équivalent aux trois quarts de l'ensemble de l'exercice précédent.

Le résultat net au 30 juin s'élève à 251 millions d'euros. Ce haut niveau de rentabilité semestrielle permet à Crédit Mutuel Equity d'aborder avec une plus grande sérénité les défis économiques et financiers qui attendent ses participations et auprès desquelles un accompagnement de long terme se poursuit.

2.2.5.7 Holding

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2022	1^{er} semestre 2021	Évolution
Produit net bancaire	55	55	- 0,5 %
Frais de fonctionnement	- 60	- 47	+ 27,4 %
Résultat brut d'exploitation	- 5	8	ns
Coût du risque	0	0	ns
Résultat avant impôt	- 5	8	ns
Impôt sur les bénéfices	- 3	- 5	- 31,0 %
Résultat net	- 8	4	ns

Le produit net bancaire du secteur holding du groupe s'élève à +55 millions d'euros contre +55 millions d'euros au 30 juin 2021.

Les frais de fonctionnement s'établissent à 60 millions d'euros contre 47 millions d'euros à fin juin 2021.

Il en ressort un résultat avant impôt de -5 millions d'euros contre +8 millions d'euros à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Un montant de -3 millions d'euros est enregistré en impôt sur les sociétés contre -5 millions d'euros au 30 juin 2021.

Au final, le résultat net ressort à -8 millions d'euros contre +4 millions d'euros.

2.2.6 Indicateurs alternatifs de performance

2.2.6.1 Définitions des indicateurs alternatifs de performance

Article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA [ESMA/2015/1415]

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « produit net bancaire IFRS ».	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque.
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période.	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux.
Coût du risque	Poste « Coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure le niveau de risque.
Crédits à la clientèle	Poste « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé.	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédit.
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3), voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « Coût du risque de contrepartie » Application de la norme IFRS9	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; Dépôts comptables	Poste « Dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé.	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales.
Épargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance).	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie.
Épargne financière ; Épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) - données de gestion (entités du groupe).	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie).
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire.	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne.
Frais de fonctionnement ; Frais généraux ; Frais de gestion	Somme des lignes « Charges de personnel », « Charges générales d'exploitation » et « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure le niveau des frais de fonctionnement.
Marge d'intérêt ; Revenu net d'intérêt ; Produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ■ intérêts reçus = poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ; ■ intérêts versés = poste « Intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure représentative de la rentabilité.
Ratio crédits /dépôts ; Coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle.	Mesure de la dépendance aux refinancements externes.
Taux de couverture	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement).	indicateur de qualité des actifs.

2.2.6.2 Indicateurs alternatifs de performance, réconciliation avec les comptes

Coefficient d'exploitation (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021
Frais généraux	- 1 856	- 1 765
Produit net bancaire de la banque de détail	3 182	3 031
Coefficient d'exploitation de la banque de détail	58,3 %	58,2 %

Crédits / dépôts (en millions d'euros)	30/06/2022	30/06/2021
Crédits nets à la clientèle	231 024	212 297
Dépôts de la clientèle	219 215	213 051
CREDITS / DEPOTS	105,4 %	99,6%

Taux de couverture (en millions d'euros)	30/06/2022	30/06/2021
Dépréciations de la clientèle	2 198	2 355
Créances douteuses	6 159	5 419
TAUX DE COUVERTURE	42,6 %	43,5%

Taux de créances douteuses (en millions d'euros)	30/06/2022	30/06/2021
Créances douteuses	5 159	5 419
Crédits bruts à la clientèle	243 483	215 801
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	2,2 %	2,5%

Coût du risque avéré rapporté aux encours de crédits (en pdb)	30/06/2022	30/06/2021
Coût du risque avéré	- 94	6
Crédits bruts à la clientèle	234 483	215 801
COÛT DU RISQUE AVERÉ RAPPORTE AUX ENCOURS DE CREDITS (en pdb)*	8	- 1

* Annualisé.

2.3 PARTIES LIÉES

Les informations sur les opérations entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours figurent en **note 33** de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2022.

2.4 ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Le CIC affiche au premier semestre 2022 des résultats solides. Ils traduisent la capacité d'adaptation du groupe dans un contexte de crise sans précédent en Europe, de retour de l'inflation forte, d'une remontée rapide des taux d'intérêt dans un contexte de fin des politiques monétaires accommodantes des banques centrales dans la majorité des pays de l'OCDE, et d'une pandémie toujours présente.

Cette dynamique et ces performances associées à un haut niveau de solidité financière permettent au groupe d'envisager sa stratégie de long terme avec sérénité dans un environnement incontestablement plus incertain qui pèse sur la rentabilité d'exploitation.

Ces résultats sont également une promesse pour l'avenir : première banque entreprise à mission, le CIC, au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, compte accélérer ses engagements pour construire une société plus juste et plus durable en amplifiant les actions solidaires, les innovations commerciales et technologiques afin d'être au rendez-vous des attentes des clients et de la société, et particulièrement de ceux les plus touchés par la hausse des prix.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION AU 30 JUIN 2022

Présentation du conseil d'administration

	Âge ⁽¹⁾	Début de mandat	Fin de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	56	2014	2025	CSRG	100 %
Catherine ALLONAS-BARTHE <i>Représentant permanent de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel, administrateur</i>	67	2017	2023	-	100 %
Gérard CORMORECHE <i>Administrateur</i>	64	2019	2022	CACG	100 %
Étienne GRAD <i>Administrateur</i>	69	2019	2024	CACG	100 %
Catherine LAMBLIN MESSIEN <i>Administratrice</i>	57	2021	2024	CSRG	100%
Catherine MILLET <i>Administratrice</i>	61	2017	2023	-	100 %
Ségolène DENAVIT <i>Administratrice représentant les salariés</i>	41	2017	2023	-	0 %
Pascale GIROT <i>Administratrice représentant les salariés</i>	61	2020	2023	-	100 %
Guy CORMIER <i>Censeur</i>	52	2017	2023	-	0 %
Damien LIEVENS <i>Censeur</i>	51	2015	2024	-	100 %

(1) Âge au 30/06/2022.

(2) Le CIC adhère aux quatre comités spécialisés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : le comité de suivi des risques groupe (CSRG), le comité d'audit et des comptes groupe (CACG), le comité des nominations et le comité des rémunérations.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, un représentant du comité social et économique assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Eric Charpentier, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Claude Koestner, directeur général adjoint.

3.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

3.2.1 Conseil d'administration

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial

6 avenue de Provence

75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la Direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016.

Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Enfin depuis le 1^{er} septembre 2021, il est devenu président de la Fédération bancaire française pour un an.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École nationale d'administration (ENA) – major de la promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » –, et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – Mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration du CIC
Première nomination au conseil : 2014
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Banque CIC Est

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Dialogues

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président

Fédération bancaire française

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

94/96, boulevard Haussmann

75008 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Catherine Allonas Barthe est titulaire d'une maîtrise de mathématiques et diplômée de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).

De 2015 à 2021, elle est membre du directoire et directrice générale adjointe du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, holding de sociétés d'assurances.

Elle était en outre directrice générale des Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM et directrice générale déléguée des Assurances du Crédit Mutuel Vie SA, sociétés d'assurance vie opérant essentiellement en France, entre 2006 et 2021.

Elle exerçait également, au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, les fonctions de directrice financière et immobilier et de directrice des risques.

Représentante permanente de la BFCM, membre du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Présidente

Foncière Massena

Mutuelles Investissement

Membre du Directoire – Directrice générale adjointe

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Directrice générale

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Directrice générale déléguée

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Administratrice

Crédit Industriel et Commercial

Représentante permanente des Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM, administrateur

Foncière de Paris

ACM GIE

Représentante permanente des Assurances du Crédit Mutuel Vie SA, administrateur

Serenis Assurances

Covivio

Valinvest Gestion

Représentante permanente d'ADEPI, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

Représentante permanente de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

Représentante permanente du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, administrateur

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel Espagne

Représentante permanente de EFSA, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École supérieure d'agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL Cormorèche spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993 il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORÈCHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Crédit Industriel et Commercial

Étienne Grad

Né le 26 décembre 1952
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Étienne Grad est président de la société Étienne GRAD Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de Technal en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'étude Étienne Grad avant de créer la société Étienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la communauté urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Vice-président du conseil d'administration et Président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Catherine Millet

Née le 31 juillet 1960
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Centre de Conseil et de Service
CCS - 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'HEC, Catherine Millet a débuté sa carrière en 1983 au sein de la Banque Indosuez Paris. En 1990, elle rejoint la salle des marchés du Crédit Industriel d'Alsace Lorraine (devenu CIC Est) avant de devenir responsable du Centre de Métier International de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel en 2005. En 2009, elle devient responsable de la direction des moyens de paiement au sein de CM-CIC Services. Depuis 2013, elle y exerce les fonctions de directrice générale.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente

Filaction

Administratrice

Euro Automatic Cash

Membre du Conseil de Surveillance

Targobank AG

Targo Deutschland GmbH

Administratrice unique/Directrice générale

Centre de Conseil et de Service - CCS

Représentante permanente de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, président

Sofedis

Représentante permanente de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-Information

Représentante permanente de CCS, membre du conseil de direction

Euro-Information Épithète

Représentante permanente de Impex Finance, administratrice

CIC Est

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Cofidis Group

Cofidis SA

Euro-Information Production

Présidente du comité de direction

CMCIC Centre de Services et de Traitement

Présidente du conseil d'administration

Cemcice Servicios España [CSE]

Membre du conseil de direction

Centre de Conseil et de Service - CCS

Euro Télé Services

Euro-Information Développements

Administratrice

AXXES

Catherine Lamblin Messien

Née le 31 juillet 1960
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 place Richebé
59011 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après la préparation et l'obtention en 1987 du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) à l'institut d'expertise comptable de La Catho Lille, Catherine Lamblin Messien a débuté sa carrière au sein du Cabinet Lecat en qualité de collaboratrice comptable. En 1990, elle rejoint le Cabinet Declercq avant d'obtenir son diplôme d'expert-comptable (DEC) en 1992. La même année, elle intègre Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance, en qualité d'expert-comptable. Depuis 1995, elle exerce les fonctions de gérante dans ce même cabinet comptant 15 salariés. Dès 2015 elle est élue à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Elle exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2021

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Cambrai

Vice-Présidente du conseil d'administration

Caisse fédérale du Crédit Mutuel Nord-Europe

Fédération du Crédit Mutuel Nord-Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Trésorière

Association Femmes Chefs d'entreprise (FCE)

Gérante

Cofidine Conseil Fiduciaire Audit & Finance

Groupement forestier du bois de la Chassagne

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs représentant les salariés

Ségolène Denavit

Née le 27 juillet 1980

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

CIC Lyonnaise de Banque

80, cours de la Liberté

69003 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence et d'un master en histoire de l'Université de Lyon 3, Ségolène Denavit est chargée d'affaires professionnelles de l'Agence de Lyon Guillotière depuis juin 2017. De 2008 à 2017, elle exerçait les fonctions de chargée de clientèle particulier.

Depuis 2017, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration du CIC et était auparavant déléguée du personnel de 2013 à 2017.

Administratrice représentant les salariés

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Néant

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Pascale Girot

Née le 19 septembre 1960

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Place de la Halle

60300 Senlis

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEUG en droit, Pascale Girot a débuté sa carrière en 1982 en tant que conseillère au Crédit Lyonnais, où elle évolue jusqu'à rejoindre la SNVB en 1999 puis HSCB en 2002. En 2004, elle intègre le CIC Nord Ouest en tant que directrice d'agence et occupe aujourd'hui le poste de Conseiller Epargne et Patrimoine. Depuis 2018, elle est également conseiller prud'homal au Conseil des prud'hommes de Creil.

Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration du CIC Nord Ouest et depuis 2020, administratrice représentant les salariés au conseil d'administration du CIC.

Administratrice représentant les salariés

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Administratrice représentant les salariés

CIC Nord Ouest

Conseiller prud'homal

Conseil de Prud'hommes de Creil

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

3.2.2 Direction générale

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial

6 avenue de Provence

75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur général et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel

Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence
75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, titulaire d'un DEA de recherches opérationnelles, d'un mastère spécialisé de l'ESSEC en techniques financières, Éric Charpentier démarre sa carrière en 1987 au sein de la société financière des sociétés de développement régional – Finansder dont il devient le directeur général. Il rejoint en 1998 Crédit Mutuel Nord Europe en tant que directeur général adjoint chargé du pôle finances et entreprises, puis il devient directeur général du Crédit Mutuel Nord Europe en 2006.

Depuis 2021, Eric Charpentier est directeur général adjoint, dirigeant effectif du Crédit Industriel et Commercial. Il exerce des mandats de président du conseil d'administration dans plusieurs instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.

Directeur général adjoint et dirigeant effectif
Première nomination : 28 juillet 2021 à compter du 1^{er} septembre 2021

Sans limitation de durée

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Directeur général

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Directeur général délégué

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Président du conseil d'administration

Beobank NV

Banque de Tunisie

Banque de Luxembourg

CIC Suisse

Crédit Mutuel Investment Managers

Sciences Po Lille

Président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Equity

Membre du conseil de surveillance

Groupe La Française

Administrateur

Euratechnologies

UFR3S (Faculté de sport et Santé de l'université de Lille)

Représentant de VTP – 1 Investissements, membre du conseil de surveillance

Banque Transatlantique

Représentant de VTP – 1 Investissements, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de surveillance**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Astree Assurances

Administrateur

Société Foncière et Immobilière Nord Europe

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium

Crédit Industriel et Commercial

Membre

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional des Hauts-de-France

3.3 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard du Crédit Industriel et Commercial et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs du Crédit Industriel et Commercial adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil d'éthique et de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par une Charte « Déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles » adoptée lors du conseil d'administration du 8 avril 2022 qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux du Crédit Industriel et commercial et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

3.4 TRAVAUX DU CONSEIL AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2022

3.4.1 Travaux du conseil

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au cours du premier semestre 2022, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux de présence aux conseils a été de 88 % en moyenne en ce qui concerne les administrateurs.

Réunion du 8 février 2022

Le conseil du 8 février 2022 a notamment porté sur les sujets suivants :

- points clefs sur les résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 ;
- présentation de l'activité réseau ;
- présentation de l'activité des métiers spécialisés et des marchés, y compris les autorisations d'émissions ;
- gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêts ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupes ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- relations avec les superviseurs et lettres de suites reçues ;
- validation de la revue du cadre d'appétence aux risques ;
- validation du corps de règles de CIC Marchés ;
- validation de la politique sectorielle agricole ;
- projet de rénovation de l'immeuble Gaillon ;
- conventions réglementées ;
- contribution du CIC à la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport du comité des rémunérations ;
- désignation du responsable du contrôle périodique des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- calendrier 2022.

Réunion du 8 avril 2022

Le conseil du 8 avril 2022 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point d'actualité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- désignation du responsable du contrôle permanent des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- activité réseau : synthèse du comité des réclamations ;
- information sur le transfert de l'établissement principal ;
- rapport du comité des rémunérations et présentation du rapport sur la politique et pratiques de rémunérations 2021 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux preneurs de risques ;
- rapport du comité des nominations;
- charte des membres des organes de surveillance : déontologie, gestion des conflits d'intérêts et déclarations personnelles ;
- renouvellement du président du conseil ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- rapport du comité de mission et avis motivé de l'OTI ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire.

3.4.2 Direction générale

Composition de la direction générale

La direction générale du CIC est composée de :

- Monsieur Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Monsieur Éric Charpentier, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Monsieur Claude Koestner, directeur général adjoint.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs.

4 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

4.1 CHIFFRES CLÉS

Le rapport Pilier 3 comprenant l'ensemble des tableaux semestriels requis sera publié dans le cadre d'un deuxième amendement dont le dépôt est prévu en septembre 2022.

En anticipation de cette publication, les principaux ratios au 30 juin 2022 sont repris dans le tableau ci-dessous (modèle EBA EU KM1) :

<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Fonds propres disponibles (montants)			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	15 389	15 520	14 343
Fonds propres de catégorie 1	15 389	15 520	14 344
Fonds propres totaux	17 887	18 270	16 947
Montants d'expositions pondérés			
Montant total d'exposition au risque	133 330	120 519	116 577
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 [%]	11,5%	12,9%	12,3%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 [%]	11,5%	12,9%	12,3%
Ratio de fonds propres totaux [%]	13,4%	15,2%	14,5%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif [%]	NA	NA	NA
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	NA	NA	NA
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	NA	NA	NA
Exigences totales de fonds propres SREP [%]	8,0%	8,0%	8,0%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Coussin de conservation de fonds propres [%]	2,5%	2,5%	2,5%
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement [%]	0,0%	0,0%	0,0%
Exigence globale de coussin [%]	2,5%	2,5%	2,5%
Exigences globales de fonds propres [%]	10,5%	10,5%	10,5%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP [%]	1,0%	2,4%	1,8%
Ratio de levier			
Mesure de l'exposition totale	401 049	315 649	308 643
Ratio de levier [%]	3,8%	4,9%	4,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif [%]	NA	NA	NA
Exigences de ratio de levier SREP totales [%]	3,5%	3,5%	3,3%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'expression totale)			
Exigence de coussin lié au ratio de levier [%]	0,0%	0,0%	0,0%
Exigence de ratio de levier globale [%]	3,0%	3,3%	3,3%

<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	62 594	63 201	64 470
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	69 154	62 816	61 587
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	20 793	20 175	19 953
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	48 361	42 641	41 634
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) [%]	131,1%	149,3%	156,2%
Ratio de financement stable net			
Financement stable disponible total	215 599	227 742	225 049
Financement stable requis total	234 656	202 295	195 234
Ratio de financement stable net (NSFR) [%]	108,8%	112,6%	115,3%

4.2 FACTEURS DE RISQUE

Cette section décrit les principaux risques auxquels le groupe CIC (ci-après dénommé « le groupe ») est exposé.

Le CIC est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Conflit Russie – Ukraine et contexte macro-économique

A date de rédaction du document, les conséquences du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine que ce soit en termes d'impacts géopolitiques, économiques, financiers, sociaux ainsi que leur propagation aux différents pans de l'économie mondiale sont bien réels et évoluent rapidement. Ainsi dans ce contexte de choc inflationniste, de remontée des taux directeurs, d'évolution potentiellement défavorable des marchés, de difficultés d'approvisionnement en matières premières et de menaces de récession dont l'ampleur et la durée restent difficiles à estimer, les impacts sur les facteurs de risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourraient être accentués.

Stricto sensu, en termes de risques d'expositions sur la Russie et l'Ukraine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas de présence directe dans ces deux pays (via une filiale ou une *joint-venture*). De manière globale, l'exposition du groupe sur ces pays est extrêmement limitée (cf. Document d'enregistrement universel 2021 page 181 – tableau 1 « Expositions au défaut, Zoom sur l'Ukraine et la Russie »).

Les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe sont mentionnés ci-dessous, les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

4.2.1 Risques de crédit liés aux activités bancaires du groupe

Le risque de crédit constitue le principal risque du CIC en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) au risque de crédit représentent 446 milliards d'euros au 31 mars 2022 et mobilisent environ 86 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, les mesures de soutien des banques et des pouvoirs publics ont eu pour effet d'anesthésier les indicateurs classiques du risque de crédit. Par exemple, les défaillances d'entreprises ont fortement chuté en France en 2020 et en 2021 alors même que la pandémie a entraîné des chutes d'activités sans précédent, voire a mis à l'arrêt, certains secteurs d'activité, comme l'hôtellerie-restauration, avec un recours massif à l'emprunt, notamment en France via des prêts garantis par l'État. Le rebond d'activité en 2021 a quant à lui notamment entraîné des goulets d'étranglement dans certains secteurs, comme par exemple l'automobile suite à la crise des semi-conducteurs, et le conflit entre la Russie et l'Ukraine a accentué la reprise de l'inflation par les coûts des matières premières, notamment le pétrole et le gaz.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 26 « Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1 » et 24 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5 » présentés respectivement aux pages 234 et 233 du Document d'enregistrement universel 2021. En prenant exemple sur les conséquences de la crise de 2008 sur les comptes du CIC, la crise sanitaire pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

- a. Le premier impact serait lié au **risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles** (risque de défaut) d'autant que la crise liée à la Covid-19 a généré un recours massif à l'endettement pour faire face aux fortes chutes d'activité et de rentrées de trésorerie pendant les périodes de confinement, notamment en France via le dispositif des Prêts Garantis par l'État dont l'encours atteint 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Les contreparties pouvant être des banques, des

institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques (le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 26 « Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1 » et 24 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5 » du Document d'enregistrement universel 2021. Ce risque concerne les activités de financement (qui apparaissent donc au bilan du CIC) ou de garantie (qui apparaissent au hors-bilan) ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment ses activités liées à la négociation et au règlement livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Ce risque de défaut se traduirait tout d'abord par une aggravation des créances douteuses et litigieuses (CDL, ou *Non Performing Loans* – *NPL*, indicateur du risque de défaut) et constitue d'ailleurs un point d'attention important des régulateurs et du superviseur européen. Il se traduirait aussi par une détérioration du coût du risque lié au provisionnement de ces créances douteuses. Le contexte macro-économique actuel (hausse des taux, inflation, prix de l'énergie ...) fait par ailleurs craindre un risque de récession avec ses conséquences, notamment en terme de sobriété énergétique et de chômage. Ce contexte pourrait se traduire par des difficultés croissantes de respect de ses engagements par la clientèle *retail* et *corporate*. Au 31 mars 2022, le taux de CDL (CDL/crédits bruts) du CIC atteint 2,29 % et le coût du risque est de 35 millions d'euros (rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque est de 0,06 %). Le CIC dispose d'un stock de provisions pour risques non avérés (provisions sur créances saines – statut 1 et statut 2) de plus de 1,2 milliard d'euros. Pour rappel, à la suite de la crise de 2008, le taux de CDL du groupe a grimpé jusqu'à 3,9 % (31 décembre 2013) générant un pic de coût du risque avéré représentant 0,70 % des crédits bruts de l'époque, sur un périmètre plus restreint compte tenu des acquisitions opérées par le CIC depuis 2009.

- b. Le deuxième impact serait fonction de la méthode utilisée pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. En méthode standard, l'évolution de la qualité des crédits a peu d'impact sur le calcul des risques pondérés et donc sur le ratio de solvabilité. En revanche, lorsque les portefeuilles de crédit disposent d'une autorisation du superviseur pour l'utilisation des modèles internes pour le calcul des risques pondérés, toute dégradation des portefeuilles concernés aggrave le dénominateur du ratio de solvabilité. Au sein du CIC, 73 % des expositions totales au risque de crédit bénéficient de notes internes [1] dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait donc une détérioration de la solvabilité du groupe au titre du risque de migration de notes. Une récession peut accroître ce risque de crédit compte tenu là aussi de la hausse de l'endettement des agents économiques et de la baisse de leurs rentrées financières. La crise des matières premières suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine peut dégrader la situation d'autres secteurs (chimie, sidérurgie, transport, automobile, industrie agro-alimentaire...) où le groupe est exposé (cf. Document d'enregistrement universel 2021 page 233 – tableau 24 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité EU CQ5 »).
- c. Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobiliers (46 % des crédits nets à la clientèle, soit 102 milliards d'euros au 31 mars 2022), essentiellement en France, le groupe est exposé à un **retournement de la conjoncture immobilière**. Un scénario de baisse des prix de l'immobilier pourrait avoir un impact sur le coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, par la baisse de la valeur des logements donnés en garantie. À la suite de la crise de 2008, le coût du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers du réseau a atteint 0,10 % des engagements au bilan pendant deux années, en 2009 et 2010. Le coût du risque habitat est nul au T1 2022 et était de 0,02 % des crédits habitat au bilan en 2021 contre 0,01 % en 2020.
- d. Le CIC dispose d'**expositions unitaires relativement importantes sur certains États**, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité. Sur les États (99 milliards d'euros d'expositions brutes au 31 mars 2022), le groupe est principalement exposé sur la France (70 milliards d'euros), majoritairement sur la Banque de France (60 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des Dépôts et Consignations (10 milliards d'euros) assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée. En dehors des États, au 31 mars 2022, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros représentaient 3 milliards d'euros sur les banques pour quatre contreparties et 25 milliards d'euros sur les entreprises pour 38 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

[1] En fonction du niveau de risque estimé associé à une contrepartie, une note interne est attribuée à cette dernière qui va influencer sur les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

4.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers liés aux contextes macroéconomiques et de marchés, les risques liés à l'évolution des conditions de marché et notamment ceux affectant les revenus, le niveau des cours, ainsi que de l'environnement macroéconomique telle que la conjoncture économique existante ou anticipée.

4.2.2.1 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

La pandémie de Covid-19 a généré une situation de marchés inédite qui a nécessité des mesures exceptionnelles de la part des autorités européennes et nationales. Dans le contexte du risque de liquidité, ces mesures ont accentué la diffusion de la liquidité dans le secteur bancaire. De plus, l'afflux des dépôts constatés dans le système bancaire français lié à l'épargne de précaution des particuliers et des entreprises s'est traduit par une hausse de la réserve de liquidité ainsi que le niveau de liquidité à court terme (LCR – *Liquidity Coverage Ratio*). Au cours du premier semestre 2022, avec la guerre en Ukraine, la fin annoncée des politiques accommodantes et la remontée de l'inflation, le contexte a fondamentalement évolué. L'augmentation de l'inflation se traduit par la fin des politiques accommodantes des banques centrales et notamment de la Banque Centrale Européenne. En particulier, la fin des programmes d'achats liés à la crise de la pandémie et une réduction possible à terme des bilans des banques centrales ne sera pas sans conséquence sur la liquidité disponible et les conditions de refinancement du secteur bancaire.

Le CIC fait partie du dispositif de gestion centralisé de la liquidité et s'intègre complètement dans le dispositif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le risque de liquidité du CIC peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de LCR qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen du CIC s'élève à 119,1 % sur le premier semestre 2022 ce qui représente un excédent moyen de 10 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum. La réserve de liquidité gérée au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de dépôts auprès des banques centrales (principalement la Banque Centrale Européenne), de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement banques centrales. Elle s'élève à 190,6 milliards d'euros au 30 juin 2022.

Le ratio crédits sur dépôts ou ratio d'engagement est un indicateur comptable et non pas réglementaire qui complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Cet indicateur affiche un niveau de 105,4 % au 30 juin 2022 pour le CIC.

- a. L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC au financement et les coûts de ce financement pourraient être impactés de manière défavorable en cas de situations de marchés fortement dégradées, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.**

Les ressources de marché à court et à moyen long terme sont une composante essentielle pour le maintien du financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradaient sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur le CIC en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en termes de rentabilité.

- b. Une dégradation significative de la notation de la BFCM et du CIC pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la poursuite d'activités du CIC.**

La BFCM est l'émetteur principal de titres obligataires en tant que centrale de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont le CIC bénéficie en tant que filiale. Le CIC émet aussi *via* sa succursale à Londres des certificats de dépôts qui bénéficient d'une notation liée à celle de la BFCM, son actionnaire à plus de 93 %. À ce titre BFCM porte les notations pour le compte du groupe. Les notations s'appuient notamment sur l'examen de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme *Senior Preferred* de la BFCM au 30 juin 2022 sont AA- stable pour *Fitch Ratings*, Aa3 stable pour *Moody's* et A+ stable pour *Standard & Poor's* (cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs).

Ainsi une baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et donc du CIC. Cette situation pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérir les coûts à travers l'augmentation de son *spread* de crédit, déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux de financement collatéralisés et finalement réduire la capacité de développement du groupe.

- c. Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.**

L'environnement de taux bas qui prévaut depuis plusieurs années a modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié de déposer leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts (livrets, comptes à terme, etc.) ces derniers étant rémunérés à un niveau peu attractif.

Ainsi l'évolution significative à la hausse des taux d'intérêt pourrait engendrer une certaine volatilité de ces dépôts en comptes courants. Les clients pourraient soit les orienter vers des investissements, soit les placer sur d'autres types de comptes (comptes sur

livret, comptes à terme], soit dans des fonds type assurance ou gestion d'actifs. Cette potentielle volatilité des dépôts est donc susceptible d'affecter la liquidité du CIC ainsi que son ratio crédits sur dépôts.

- d. La hausse des décotes pratiquées par la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement informatique des créances privées) ou ACC [Additional Credit Claims] ou un resserrement des critères d'éligibilité pourraient diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et donc du CIC**

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité, et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque Centrale Européenne (BCE). La Banque de France détermine pour chaque type de créance un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse.

Ainsi, la révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) ou ACC [Additional Credit Claims] ou un resserrement des critères d'éligibilité pourraient affecter à la baisse le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

4.2.2.2 Risques de taux

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors-bilan.

Les mesures exceptionnelles mises en place par les autorités européennes et nationales en raison de la pandémie de Covid-19 vont impacter les niveaux de taux sur le long terme et pourront impacter de manière significative le niveau de rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Après une longue période de politique accommodante, accentuée par les mesures exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19, le premier semestre 2022, dominé par la guerre en Ukraine et la hausse de l'inflation, a vu les banques centrales procéder au resserrement de leur politique monétaire et inscrire à leur calendrier des hausses successives de leurs taux directeurs. Les courbes des taux aux Etats-Unis et dans la zone Euro se sont aussi ajustées brutalement à cette modification de l'environnement économique et monétaire.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan du CIC déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base Tier 1. Le CIC est sensible à une baisse des taux courts avec une sensibilité de la VAN de - 8,28 % par rapport aux fonds propres de base Tier 1 au 31 mars 2022. La sensibilité du produit net bancaire à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios [hausse et baisse des taux de 100 bps, hausse et baisse des taux de 200 bps avec *floor*] et deux scénarios de stress [dépendentification/inversion de la courbe des taux et stagflation/choc d'inflation à court terme avec hausse progressive des taux longs]. Le scénario « *stagflation* avec adossement alternatifs » est le scénario le plus défavorable pour le CIC avec un impact de - 9,90 % à deux ans, soit - 541 millions d'euros au 31 mars 2022.

- a. Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité du CIC.**

Les revenus du CIC sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêt évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels le CIC n'a pas d'influence, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des Banques Centrales et également celle de l'État français notamment sur le niveau des taux réglementés (Livret A, PEL, etc.). Ainsi l'évolution des taux d'intérêt sur les différents points de la courbe affecte les revenus et la rentabilité du CIC. Les marchés évoluent depuis plusieurs années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité des banques dont le CIC.

- b. De même, une remontée brutale des taux de marché court et moyen/long termes (liée notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité du CIC.**

La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour le secteur bancaire en général et pour le CIC en particulier. Ainsi, une hausse brutale de ces niveaux (liée notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Notamment, elle pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme, mais aussi le coût de l'épargne réglementée. En parallèle, le CIC pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement la hausse de ces taux d'intérêt (notamment pour respecter le taux d'usure en France) sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises, alors que le coût des dépôts clientèle et le coût de couverture seraient amenés à augmenter plus rapidement. Certains dépôts à vue aujourd'hui non rémunérés sont volatiles et pourraient être transformés en dépôts plus onéreux, par exemple sur des comptes à terme ou livrets. Une partie des dépôts volatiles serait également susceptible d'être réorientée par les épargnants vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance vie.

4.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque

dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé *supra*. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risque associés aux risques de marché sont :

- a. Une dégradation des perspectives économiques** impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés.

La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité des valorisations augmenterait. L'effet sur les activités de CIC Marchés serait alors négatif.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant *de facto* moins de commissions.

- b. La politique monétaire** est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché (cf. *supra* partie risque de taux). La politique monétaire accommodante de la BCE *via* sa composante « rachat d'actifs » a soutenu depuis quelques temps la valorisation des instruments de capital (actions) et de dette (obligations) créant un risque de survalorisation. Celle-ci devrait prendre fin avec l'annonce faite par la BCE d'un resserrement de sa politique monétaire et notamment un arrêt du Quantitative Easing (QE) au cours du second semestre ainsi qu'un relèvement de ses taux directeurs dès juillet.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 560 millions d'euros en 2022 contre 580 millions d'euros en 2021, ce qui représente 3,1 % des fonds propres prudentiels globaux du CIC (18,3 milliards d'euros à fin 2021). Au 30 juin 2022, cette enveloppe était consommée à hauteur de 430,1 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2022, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 5,2 millions d'euros pour CIC Marchés. Au 30 juin 2022, cette VaR historique est supérieure et s'élève à 8,6 millions d'euros pénalisée par la dégradation progressive du contexte macroéconomique dans l'historique annuel glissant.

Après une année 2021 qui a connu une récupération sur les indices actions et un resserrement des spreads de crédit dans un contexte de taux bas, l'année 2022 au contraire connaît depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une forte volatilité des marchés et des incertitudes macro-économiques engendrant notamment une montée de l'inflation, des prix de l'énergie et une baisse de l'euro face au dollar.

Bien que les marchés aient connu des soubresauts au cours du semestre (la hausse des spreads, des taux et une baisse des indices boursiers), CIC Marchés finit le semestre en affichant un PNB IFRS de + 177,3 millions d'euros et un résultat avant impôts de + 73,3 millions d'euros contre respectivement + 290,4 millions d'euros et + 183,3 millions d'euros en juin 2021.

4.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

L'environnement réglementaire dans lequel le CIC évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe.1.2 Environnement réglementaire du chapitre 2. Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios prudentiels et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation dites « finalisation des accords Bâle III » vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du CIC. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine mais sa survenance interviendrait progressivement vraisemblablement à partir de 2025, selon le calendrier du Comité de Bâle, et son impact dépendra des modalités exactes de transposition de cette réglementation en droit national et européen.

- a. À partir de 2025, selon le calendrier du Comité de Bâle, sera progressivement mis en place un plancher en capital, aussi appelé *output floor*, dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes** pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. 73 % des expositions du CIC ont une pondération en risque issue de modèles internes (89 % pour les seules expositions sur la clientèle *Corporate* et *Retail*), bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. D'après le calendrier du Comité de Bâle, l'application de l'*output floor* se fera par paliers progressifs entre 2025 (50 %) et 2028 (72,5 %) et impacterait défavorablement le ratio de solvabilité. Le calendrier et les modalités exactes d'application de l'*output floor* dépendront de la transposition de cette mesure réglementaire en droit national et européen.

- b. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, les expositions sur l'immobilier du CIC sont significatives. **Elles seront aussi impactées défavorablement par la réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera (au plus tôt en 2025)**. Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la *Loan-To-Value* (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sur le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera aussi et jusqu'à 100 %, alors que la pondération de la méthode standard actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sûreté équivalente – soit 102 milliards d'euros d'expositions brutes au 31 mars 2022 – est de 35 %, et environ 13 % en méthode interne. Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier.
- c. **La finalisation des nouvelles enquêtes ciblées de la BCE sur les modèles internes dans le cadre de la mise en œuvre du programme « IRB Repair » de l'Autorité bancaire européenne, peut également se traduire par une revue des paramètres bâlois des modèles internes et une hausse des risques pondérés (RWA) en résultant.**

4.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

4.2.4.1 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement [UE] 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement [UE] no 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. **Les fraudes internes et externes** organisées par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- b. **Les risques juridiques** auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- c. **Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité** intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.
- d. **Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe** qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

Au 31 mars 2022, 821 millions d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque. La sinistralité avérée du T1 2022 s'élève à 6,8 millions d'euros).

Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée du T1 2022 pour le CIC ont été (i) les fraudes, (ii) l'exécution, la livraison et la gestion de processus, et (iii) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales. Les fraudes ont représenté 50 % de la sinistralité avérée du CIC au T1 2022. La sinistralité avérée globale du CIC (hors récupérations des assurances le cas échéant) a représenté au 1^{er} trimestre 2022 environ 0,45 % de son produit net bancaire.

4.2.4.2 Risque lié à l'interruption d'activité

L'indisponibilité du personnel, des locaux, ou des infrastructures pourrait conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité du CIC entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par le CIC nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, la sinistralité opérationnelle totale a été évaluée à environ 6,8 millions d'euros pour le CIC dont 1,6 million d'euros en 2021 (NB : la méthodologie de comptabilisation de la sinistralité liée à la crise de la Covid-19 a évolué au fur et à mesure de la pandémie).

Au cours du 1^{er} semestre 2022 :

- dans le cadre de la pandémie de Covid-19, les activités du CIC ont progressivement retrouvé un cours normal et la sinistralité opérationnelle a été très faible.

- dans le cadre du conflit Russie-Ukraine, le risque d'une attaque cyber menaçant potentiellement tout ou partie des activités du CIC est sous surveillance permanente et renforcée des équipes dédiées et aucun arrêt partiel ou complet de l'activité n'a été constaté sur quelque domaine que ce soit.

4.2.4.3 Risques climatiques

Le changement climatique expose le groupe à :

- des risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
 - des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie bas-carbone et qui sont sectoriels. Ils sont notamment liés à l'évolution plus ou moins rapide des habitudes des consommateurs, des *business model* des entreprises, et de l'environnement réglementaire et fiscal lié au changement climatique.
- a. Le modèle d'affaires du groupe pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :**
- des pertes de valeur et destruction d'actifs ; ainsi que des garanties reçues, accentuant le risque de crédit ;
 - une chute de la valorisation des dettes et titres financiers accentuant le risque de marché ;
 - une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associée accentuant le risque lié aux activités d'assurance ;
 - une hausse des sinistres sur les infrastructures ou/et les collaborateurs du groupe accentuant les risques opérationnels.
- b. Le modèle d'affaires du groupe pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :**
- une perte de clientèle et une chute de la rentabilité des entreprises financées au business model trop carboné ;
 - un coût de refinancement davantage conditionné aux performances extra-financières ;
 - l'augmentation des charges liées à l'énergie et au transport ;
 - une potentielle surcharge en capital selon la taxonomie carbone des financements.

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux (intégrant les risques climatiques) sont les plus élevés. Ces politiques s'appliquent au niveau du CIC et sont suivies au niveau consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles *Corporate*, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte six politiques sectorielles : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier. Au 31 décembre 2021, 36,2 milliards d'euros étaient éligibles aux politiques sectorielles (contre 39,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020), dont 22,7 milliards d'euros sur le portefeuille *Corporate*. Sur ce portefeuille, la part des expositions liées aux politiques sectorielles charbon & hydrocarbures s'élève à respectivement 1,18 % et 17,09 %.

L'empreinte carbone directe et indirecte du CIC est intégrée dans les données calculées au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'empreinte carbone directe en France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (liée aux consommations énergétiques, aux fluides frigorigènes, à la flotte automobile et aux déplacements professionnels du groupe) a diminué de 20 % entre 2019 et 2020 et l'empreinte carbone indirecte des financements du portefeuille *Corporate* (mesurée en tonne de CO₂ par million d'euros prêtés) a diminué de 2,1 % entre 2020 et 2021. Davantage d'éléments concernant la performance extra-financière et les engagements climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein du chapitre 3 Responsabilité Sociale et Mutualiste.

5 COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

5.1 ÉTATS FINANCIERS

5.1.1 Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales	4	70 151	56 241
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	32 728	20 817
Instruments dérivés de couverture	6a	1 180	504
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7a	17 055	13 970
Titres au coût amorti	8a	3 638	3 444
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	8b	37 928	35 143
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	8c	231 024	220 550
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	- 1 632	434
Actifs d'impôts courants	10a	490	612
Actifs d'impôts différés	10b	515	497
Compte de régularisation et actifs divers	11	5 952	5 730
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	1 286	1 569
Immeubles de placement	13	25	30
Immobilisations corporelles	14a	1 609	1 631
Immobilisations incorporelles	14b	184	184
Écarts d'acquisition	15	33	33
TOTAL DE L'ACTIF		402 166	361 389

5.1.2 Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales	17a	22	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16	22 004	12 008
Instruments dérivés de couverture	6a	841	1 242
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	17a	110 130	78 187
Dettes envers la clientèle au coût amorti	17b	219 215	217 829
Dettes représentées par un titre au coût amorti	17c	24 038	24 549
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	- 552	7
Passifs d'impôts courants	10a	215	264
Passifs d'impôts différés	10b	269	261
Compte de régularisation et passifs divers	18	5 889	6 594
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions	19a	1 135	1 169
Dettes subordonnées au coût amorti	20	2 293	2 293
Capitaux propres totaux		16 667	16 982
Capitaux propres – Part du Groupe		16 637	16 939
Capital souscrit		612	612
Primes d'émission		1 172	1 172
Réserves consolidées		14 001	12 943
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	21a	- 157	107
Résultat de l'exercice		1 009	2 105
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		30	43
TOTAL DU PASSIF		402 166	361 389

5.1.3 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	30/06/2021
Intérêts et produits assimilés	23	2 423	2 176
Intérêts et charges assimilées	23	- 937	- 763
Commissions (produits)	24	1 589	1 416
Commissions (charges)	24	- 354	- 283
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	494	476
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26	- 41	3
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti		0	0
Produits des autres activités	27	53	61
Charges des autres activités	27	- 45	-55
Produit net bancaire		3 182	3 031
Charges de personnel	28a	- 957	-943
Autres charges générales d'exploitation	28c	- 802	-721
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	28e	- 97	-100
Résultat brut d'exploitation		1 326	1 267
Coût du risque de contrepartie	29	- 99	33
Résultat d'exploitation		1 227	1 300
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12	62	83
Gains ou pertes sur autres actifs	30	10	-1
Résultat avant impôt		1 299	1 382
Impôts sur les bénéfices	31	- 288	-324
Résultat net		1 011	1 058
Résultat - Intérêts minoritaires		2	9
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 009	1 049
Résultat par action (en euros)	32	26,56	27,61
Résultat dilué par action (en euros)	32	26,56	27,61

5.1.4 États du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net	1 011	1 058
Écarts de conversion	130	47
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	- 155	2
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 244	-37
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	- 269	12
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	- 5	16
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	40	10
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 31	32
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	4	58
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	746	1 128
<i>dont part du Groupe</i>	<i>745</i>	<i>1 119</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>1</i>	<i>9</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

5.1.5 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe											Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves ⁽¹⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat	Total	Intérêts minoritaires	
					Écarts de conversion	Actifs à la JVCP ⁽²⁾	Inst. de couverture	Écarts actuariels				
SOLDE AU 01/01/2021	612	1 172	- 56	12 871	- 44	78		- 71	662	15 224	38	15 262
Affectation du résultat de l'exercice précédent				662					- 662	0		0
Distribution de dividendes				- 493						- 493	- 6	- 499
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle										0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	169	0	0	0	0	- 662	- 493	- 6	- 499
Résultat consolidé de la période									1 049	1 049	9	1 058
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 31	46	13		11		39		39
Sous-total	0	0	0	- 31	46	13	0	11	1 049	1 088	9	1 097
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										0		0
Autres variations						1				1	- 1	0
SOLDE AU 30/06/2021	612	1 172	- 56	13 009	3	91	0	- 60	1 049	15 820	40	15 860
SOLDE AU 01/07/2021	612	1 172	- 56	13 009	3	91	0	- 60	1 049	15 820	40	15 860
Distribution de dividendes										0		0
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé de la période									1 056	1 056	2	1 058

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe											
	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves ⁽¹⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
					Écarts de conversion	Actifs à la JVCP ⁽²⁾	Inst. de couverture	Écarts actuariels				
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 11	86	- 11		- 1		63		63
Sous-total	0	0	0	- 11	86	- 11	0	- 1	1 056	1 119	2	1 121
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										0		0
Autres variations				1		- 1				0	1	1
SOLDE AU 31/12/2021	612	1 172	- 56	12 999	89	79	0	- 61	2 105	16 939	43	16 982
SOLDE AU 01/01/2022	612	1 172	- 56	12 999	89	79	0	- 61	2 105	16 939	43	16 982
Affectation du résultat de l'exercice précédent				2 105					- 2 105	0		0
Distribution de dividendes				- 1 045						- 1 045	- 8	- 1 053
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle				- 2						- 2	- 6	- 8
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	1 058	0	0	0	0	- 2 105	- 1 047	- 14	- 1 061
Résultat consolidé de la période									1 009	1 009	2	1 011
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					130	- 435		40		- 265		- 265
Sous-total	0	0	0	0	130	- 435	0	40	1 009	744	2	746
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										0		0
Autres variations						1				1	- 1	0
SOLDE AU 30/06/2022	612	1 172	- 56	14 057	219	- 355	0	- 21	1 009	16 637	30	16 667

(1) Les réserves sont constituées, au 30 juin 2022, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 121 millions d'euros, les autres réserves du CIC pour 6 820 millions d'euros et les réserves consolidées pour 6 768 millions d'euros.

(2) JVCP : Juste valeur par capitaux propres.

Au 30 juin 2022, le capital du CIC est constitué de 38 241 129 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 231 711 actions auto-détenues.

5.1.6 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021
Résultat net	1 011	1 058
Impôts	288	324
Résultat avant impôts	1 299	1 382
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	97	100
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-1
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 32	-135
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 62	-83
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 1	1
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	1 667	120
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 669	2
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	23 193	1 805
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 9 053	-4 471
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 8 015	-182
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	209	-386
- impôts versés	- 160	-164
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	6 174	-3 398
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	9 142	-2 014
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 218	-149
+/- Flux liés aux immeubles de placement	3	8
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 66	-48
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	- 281	-189
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽¹⁾	- 983	-499
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 319	322
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	336	-177
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	419	12
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	9 616	- 2 368
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	9 142	- 2 014
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 281	-189
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	336	-177
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	419	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	63 629	65 395
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	56 237	57 824
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 392	7 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	73 245	63 027
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	70 130	59 516
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 115	3 511
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	9 616	- 2 368

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de - 1 045 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 ;
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de - 8 millions d'euros ;
- les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 70 millions d'euros.

5.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1a Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne^[1].

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS.

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentés dans le document d'enregistrement universel 2021.

Les activités du groupe ne sont pas soumises à un caractère saisonnier ou cyclique. Des estimations et des hypothèses ont pu être faites lors de l'évaluation d'éléments du bilan.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE présentés ci-après :

- **Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel**

Il met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

- **Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat**

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1er janvier 2022.

- **Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue**

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

- **Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020**

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

Invasion de l'Ukraine par la Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une

[1] Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le groupe est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19.

Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

La crise ukrainienne peut entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire.

Une analyse au cas par cas, est réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par le conflit ukrainien par la hausse de prix de l'énergie, des matières premières agricoles, métaux, ainsi qu'une inflation sous-jacente.

Par ailleurs, les pondérations de scénarios demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2021. Les pertes de crédit attendues calculées au 30 juin 2022 sont complétées par un ajustement sectoriel sur les secteurs vulnérables (cf. paragraphe 3.1.8.3).

Le groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés) et par l'inflation sur ses frais généraux.

Les effets sur la marge d'intérêt 2022 dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne réglementée.

Au 30.06.2022, les analyses de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans la capacité du groupe à absorber les effets sans difficulté.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice de remplacement légal du Libor CHF.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique *Financial Conduct Authority* a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Le régulateur ne s'est pas prononcé sur l'indice de substitution du LIBOR USD pour les maturités qui cesseront d'être publiées au 30 juin 2023. En revanche, le Comité de référence des taux alternatifs (ARRC), l'ISDA, et l'Association des prêts de marché (LMA) ont émis des préconisations à ce sujet. Par ailleurs, depuis fin 2021, les organismes de réglementation ont recommandé l'arrêt de l'utilisation de l'USD LIBOR dans les nouveaux contrats.

Le groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en Janvier 2022.

Concernant les contrats en stock, le groupe poursuit ses travaux de transition vers les taux de remplacement. Le groupe a défini une démarche pour la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Celui-ci débutera dès le second semestre 2022.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 30 juin 2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées ci-dessous :

<i>Au 30/06/2022 en millions d'euros</i>	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	dont dérivés de couverture
GBP-Libor	0	0	0	0
USD-Libor	108	542	0	0

1. Périmètre de consolidation

Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1% les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5% des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *des entités contrôlées* : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- *des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence. Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

2. Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1. Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Ecart d'acquisition

2.5.1 Ecart d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

2.5.2 Ecart d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui reste contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible et ne peut pas être reprise. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe propose :

- des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- depuis Avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur premier PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

- les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le groupe peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50% auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement).

Les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti.

Le groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt qui prend fin le 23 juin 2022.

3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré [cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »].

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

- Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

- Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 [« *carve-out* »] permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

- Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- Avant la définition des indices de substitution
 - Maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- Après définition des indices de substitution, notamment :
 - La mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture
 - Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes de crédit attendues ».

Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Le groupe CIC en tant que filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale bénéficie de la même organisation que les autres groupes régionaux du Crédit Mutuel.

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarii prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarii ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de notation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;

- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible de taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

-Pondération au 30 juin 2022 :

- Au 30 juin 2022, le scénario défavorable est pondéré à 75%, le scénario neutre à 24% et le scénario optimiste à 1% (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2021), reflétant le contexte d'incertitudes accrues liés à la crise ukrainienne sur l'environnement macro-économique, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19 dont le niveau d'activité demeure inférieur à celui pré-pandémie.
- L'évaluation des pertes de crédit attendues tiennent compte d'un ajustement sectoriel et d'un critère additionnel de dégradation du risque de crédit applicables à certains actifs.

Ajustement Sectoriel

Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie définie au niveau du groupe Crédit Mutuel, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

-Identification des secteurs vulnérables

- L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la crise ukrainienne sur les secteurs économiques, et des niveaux d'activités inférieurs à la situation post-crise. 59 secteurs sont identifiés et répartis en 3 groupes (pas d'évolution de périmètre par rapport au 31 décembre 2021).

-Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel

- Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :
 - un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,
 - un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

-Transfert en stage 2

- Les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances

Le Groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé.

La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retard s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque

spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.1.1. Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 [Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »].

3.2.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette [cf. § 3.2.4.2 intitulé « Immobilisations dont le groupe est locataire »].

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel »);
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des catégories cadre/non cadre ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

3.2.3.2 Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

3.2.3.3 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.4 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail font l'objet d'une provision.

3.2.3.5 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.6 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

- Immobilisations corporelles :
 - terrain aménagements réseaux : 15-30 ans

- constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
 - constructions – équipements : 10-40 ans
 - agencements et installations : 5-15 ans
 - mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
 - matériel de sécurité : 3-10 ans
 - matériel roulant : 3-5 ans
 - matériel informatique : 3-5 ans
- Immobilisations incorporelles :
- logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
 - fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée

jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période ;

- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connues à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.2.7 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie et du conflit ukrainien.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les changements climatiques et environnementaux ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. §« 3.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;

4. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe CIC sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe CIC et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 2a des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

5. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

- Amendements à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

- Amendements à IAS 8 - Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

6. Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

- Amendements à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

Note 2a Périmètre de consolidation

Société entrante : CIC Private Debt

Sociétés	Devise	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
			Pourcentage			Pourcentage		
			Contrôle	Intérêt	Méthode ^[1]	Contrôle	Intérêt	Méthode ^[1]
Société consolidante : Crédit Industriel et Commercial – CIC								
CIC Bruxelles (succursale)		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Hong Kong (succursale)	USD	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale)	USD	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale)	USD	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
A. Réseau bancaire								
CIC Est		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale)		Monaco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
Crédit Mutuel Factoring		France (i)	100	100	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Leasing		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale)		Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH		Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale)		Pays-Bas	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease		France	54	54	IG	54	54	IG
Gesteurop		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activité de marché^[2]								
Satellite		France	100	100	IG	100	100	IG
D. Gestion d'actifs et Banque privée								
Banque CIC (Suisse)	CHF	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale)		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private Debt		France (i)	100	100	IG			NC
Cigogne Management		Luxembourg	60	60	IG	60	60	IG
Crédit Mutuel Asset Management		France	24	24	ME	24	24	ME
Crédit Mutuel Epargne Salariale		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Dubly Transatlantique Gestion		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
E. Capital-investissement								
CIC Capital Canada Inc	CAD	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Deutschland GmbH		Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Suisse SA	CHF	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Ventures Quebec	CAD	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Conseil		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Capital		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Innovation		France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity SCR		France	100	100	IG	100	100	IG
F. Structure et logistique								
CIC Participations		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
G. Sociétés d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) ^[3]		France	16	16	ME	16	16	ME

[1] Méthode : FU = fusion ; IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée.

[2] Les activités de banque de financement et de marché sont majoritairement opérées par le Crédit Industriel et Commercial – entité consolidante ; voir note annexe 3.

[3] Sur la base des états financiers consolidés.

(i) Sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Information sur les implantations et activités dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 2 mars 2022

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

Note 2b Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
30/06/2022								
Crédit Mutuel Real Estate Lease	46 %	1	22	- 4	5 953	0	19	3
Cigogne Management	40 %	0	6	- 3	37	0	5	1

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Au 1^{er} semestre 2022, les intérêts minoritaires de Crédit Mutuel Factoring ont été acquis par le groupe CIC.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
31/12/2021								
Crédit Mutuel Real Estate Lease	46 %	4	21	0	5 327	0	38	8
Cigogne Management	40 %	6	3	- 6	49	0	18	8
Crédit Mutuel Factoring	5 %	1	7	0	8 530	- 1	100	16

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 3 Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités

À compter du premier semestre 2022, un nouveau métier « Gestion d'actifs et banque privée » est créé.

Il intègre différentes entités qui étaient classées dans d'autres métiers jusqu'en décembre 2021 :

- Crédit Mutuel Asset Management et Crédit Mutuel Épargne Salariale, auparavant classées en « Banque de détail » / « Filiales du réseau bancaire » ;
- Cigogne Management, auparavant classée en « Activités de marché » ;
- CIC Private Debt, entrée dans le périmètre au premier semestre 2022 ;
- Toutes les filiales auparavant classées en « Banque privée ».

Les ventilations présentées ci-dessous concernant 2021 tiennent compte de cette nouvelle sectorisation.

- La banque de détail regroupe
 - a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France et
 - b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.
- La gestion d'actifs et la banque privée regroupent pour la gestion d'actifs, la gestion collective pour compte de tiers et l'épargne salariale ; pour la banque privée, les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-investissement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.

- La holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

REPARTITION DU COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITÉ

30/06/2022	Banque de		Gestion d'actifs	Capital- investissement	Holding	Total
	Banque de détail	financement et de marché	et Banque privée			
Produit net bancaire	2 048	391	384	304	55	3 182
Frais généraux	- 1 292	- 207	- 260	- 37	- 60	- 1 856
Résultat brut d'exploitation	756	184	124	267	- 5	1 326
Coût du risque de contrepartie	- 90	- 6	- 3			- 99
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	60		12			72
Résultat avant impôts	726	178	133	267	- 5	1 299
Impôt sur les sociétés	- 194	- 46	- 29	- 16	- 3	- 288
Résultat net comptable	532	132	104	251	- 8	1 011

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

30/06/2021	Banque de		Gestion	Capital- investissement	Holding	Total
	Banque de détail	financement et de marché	d'actifs et Banque privée			
Produit net bancaire	1 895	466	358	257	55	3 031
Frais généraux	- 1 241	-198	-242	- 36	- 47	- 1 764
Résultat brut d'exploitation	654	268	116	221	8	1 267
Coût du risque de contrepartie	14	31	-5	- 7		33
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	79		3			82
Résultat avant impôts	747	299	114	214	8	1 382
Impôt sur les sociétés	- 213	- 77	- 29		- 5	- 324
Résultat net comptable	534	222	85	214	3	1 058

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

REPARTITION DU COMPTE DE RESULTAT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	30/06/2022				30/06/2021			
	France	Europe hors	Autre	Total	France	Europe	Autres	Total
		France	s pays			hors	France	
Produit net bancaire	2 728	319	135	3 182	2 613	308	110	3 031
Frais généraux	- 1 588	- 209	- 59	- 1 856	-1 520	-196	-48	-1 764
Résultat brut d'exploitation	1 140	110	76	1 326	1 093	112	62	1 267
Coût du risque de contrepartie	- 110	- 5	16	- 99	36	-11	8	33
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	72	0	0	72	82	0	0	82
Résultat avant impôts	1 102	105	92	1 299	1 211	101	70	1 382
Impôt sur les sociétés	- 250	- 22	- 16	- 288	-290	-23	-11	-324
Résultat net global	852	83	76	1 011	921	78	59	1 058

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Note 4 Caisse, Banques centrales

	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	69 843	55 900
<i>Dont réserves obligatoires</i>	1 809	1 785
Caisse	308	341
TOTAL	70 151	56 241

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Note 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022				31/12/2021			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	8 352	627	3 941	12 920	6 334	574	3 617	10 525
Effets publics	773	0	0	773	730	0	0	730
Obligations et autres titres de dettes	6 552	627	178	7 357	4 872	574	226	5 672
■ Cotés	6 552	106	115	6 773	4 872	90	166	5 128
■ Non cotés	0	521	63	584	0	484	60	544
<i>dont OPC</i>	0		169	169	0		220	220
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 027		3 293	4 320	732		2 951	3 683
■ Cotés	1 027		272	1 299	732		269	1 001
■ Non cotés	0		3 021	3 021	0		2 682	2 682
Titres immobilisés			470	470			440	440
■ Titres de participations			43	43			43	43
■ Autres titres détenus à long terme			119	119			119	119
■ Parts dans les entreprises liées			307	307			277	277
■ Autres titres immobilisés			1	1			1	1
Instruments dérivés	5 729			5 729	3 682			3 682
Prêts et créances	14 069	0	10	14 079	6 597	0	13	6 610
■ <i>dont pensions</i>	14 069	0		14 069	6 597	0		6 597
TOTAL	28 150	627	3 951	32 728	16 613	574	3 630	20 817

Note 5b Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2022			31/12/2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux	147 152	3 654	3 677	202 235	2 623	2 474
<i>Swaps</i>	47 066	2 615	3 352	38 518	2 443	2 227
Autres contrats fermes	62 073	0	0	45 893	0	0
Options et instruments conditionnels	38 013	1 039	325	117 824	180	247
Instruments de change	125 491	1 605	1 543	103 722	803	758
<i>Swaps</i>	74 722	76	90	60 196	52	80
Autres contrats fermes	13 289	1 156	1 080	11 929	628	555
Options et instruments conditionnels	37 480	373	373	31 597	123	123
Autres que taux et change	29 027	470	478	17 490	256	258
<i>Swaps</i>	8 366	50	97	7 086	69	108
Autres contrats fermes	11 546	195	166	7 863	116	91
Options et instruments conditionnels	9 115	225	215	2 541	71	59
TOTAL	301 670	5 729	5 698	323 447	3 682	3 490

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.

Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

Note 6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2022			31/12/2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	76 269	1 180	841	76 235	504	1 242
<i>Swaps</i>	48 173	1 180	841	43 534	504	1 242
Autres contrats fermes	27 992	0	0	32 383	0	0
Options et instruments conditionnels	104	0	0	318	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps</i>	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	76 269	1 180	841	76 235	504	1 242

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Les dérivés de couverture sont composés uniquement d'instruments de taux.

Note 6b Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
■ d'actifs financiers	- 1 632	434
■ de passifs financiers	- 552	7

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Note 7a Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics	3 929	3 421
Obligations et autres titres de dettes	12 829	10 282
Cotés	11 901	9 692
Non cotés	928	590
Créances rattachées	47	37
Sous-total brut titres de dettes	16 805	13 740
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 15	- 14
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net titres de dettes	16 790	13 726
Prêts	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	2	3
Cotés	2	3
Non cotés	0	0
Titres immobilisés	263	241
Titres de participations	95	73
Autres titres détenus à long terme	119	119
Parts dans les entreprises liées	49	49
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	265	244
TOTAL	17 055	13 970
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	- 118	- 89
<i>dont titres de participation cotés.</i>	0	0

Note 7b Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Juste valeur par capitaux propres	9 479	6 176	1 400	17 055
■ Effets publics et valeurs assimilées	3 667	235	37	3 939
■ Obligations et autres titres de dettes	5 810	5 941	1 100	12 851
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	2	0	0	2
■ Participations et ATDLT	0	0	214	214
■ Parts entreprises liées	0	0	49	49
Transaction/JVO/Autres	5 927	20 941	5 860	32 728
■ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	404	369	0	773
■ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
■ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	4 056	2 253	243	6 552
■ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	27	0	600	627
■ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	118	44	16	178
■ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 027	0	0	1 027
■ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	259	0	3 033	3 292
■ Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	160	162
■ Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	308	308
■ Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur établissements de crédit - Autre JVPR	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	11	0	11
■ Prêts et créances - Transaction	0	14 069	0	14 069
■ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	34	4 195	1 500	5 729
Instruments dérivés de couverture	0	1 180	0	1 180
TOTAL	15 406	28 297	7 260	50 963
PASSIFS FINANCIERS				
Transaction/JVO	2 094	17 705	2 205	22 004
■ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	24	0	24
■ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes - Transaction	0	14 200	0	14 200
■ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 094	3 481	2 205	7 780
Instruments dérivés de couverture	0	841	0	841
TOTAL	2 094	18 546	2 205	22 845

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Description des niveaux :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de transaction classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité de titres jugés peu liquides et de dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – DETAIL DU NIVEAU 3

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Juste valeur par capitaux propres	7 466	5 191	1 313	13 970
■ Effets publics et valeurs assimilées	3 320	33	84	3 437
■ Obligations et autres titres de dettes	4 143	5 158	988	10 288
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	0	3
■ Participations et ATDLT	0	0	192	192
■ Parts entreprises liées	0	0	49	49
Transaction/JVO/Autres	4 439	11 204	5 174	20 817
■ Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	666	14	50	730
■ Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
■ Obligations et autres titres de dettes – Transaction	2 590	2 049	233	4 872
■ Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	549	574
■ Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	170	44	11	225
■ Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	732	0	0	732
■ Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	234	0	2 717	2 951
■ Participations et ATDLT – Autres JVPR	2	0	161	163
■ Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	278	278
■ Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	13	0	13
■ Prêts et créances – Transaction	0	6 598	0	6 598
■ Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	20	2 486	1 175	3 681
Instruments dérivés de couverture	0	504	0	504
TOTAL	11 905	16 899	6 487	35 291
PASSIFS FINANCIERS				
Transaction/JVO	1 836	9 155	1 017	12 008
■ Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	159	0	159
■ Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes – Transaction	0	6 486	0	6 486
■ Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 836	2 510	1 017	5 363
Instruments dérivés de couverture	0	1 242	0	1 242
TOTAL	1 836	10 397	1 017	13 250

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Note 7c Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	30/06/2022	31/12/2021
RMBS	1 410	1 260
CMBS	0	0
CLO	3 667	3 137
Autres ABS	3 642	3 259
RMBS couverts par des CDS	0	0
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	0	0
TOTAL	8 719	7 656

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS RMBS, CMBS, CLO ET AUTRES ABS

30/06/2022	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	195			227	422
Coût amorti	30		334	1 842	2 206
Juste valeur - Autres	1				1
Juste valeur par capitaux propres	1 184		3 333	1 573	6 090
TOTAL	1 410	0	3 667	3 642	8 719
France	602		518	1 576	2 696
Espagne	102			330	432
Royaume-Uni	6		116	250	372
Europe hors France, Espagne et Royaume-Uni	539		253	994	1 786
USA	10		2 780	369	3 159
Autres	151			123	274
TOTAL	1 410	0	3 667	3 642	8 719
US Agencies					0
AAA	1 307		3 445	1 182	5 934
AA	83		152	716	951
A	12		70	4	86
BBB	5				5
BB					0
Inférieur ou égal à B	3			7	10
Non noté				1 733	1 733
TOTAL	1 410	0	3 667	3 642	8 719
Origination 2005 et avant	12				12
Origination 2006-2008	28			7	35
Origination 2009-2011	11				11
Origination 2012-2022	1 359		3 667	3 635	8 661
TOTAL	1 410	0	3 667	3 642	8 719

31/12/2021	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	253		9	373	635
Coût amorti	33		338	1 176	1 547
Juste valeur - Autres	1				1
Juste valeur par capitaux propres	973		2 790	1 710	5 473
TOTAL	1 260	0	3 137	3 259	7 656
France	565		359	942	1 866
Espagne	111			358	469
Royaume-Uni	22		110	277	409
Europe hors France, Espagne et Royaume-Uni	413		189	1 235	1 837
USA	29		2 479	339	2 847
Autres	120			108	228
TOTAL	1 260	0	3 137	3 259	7 656
US Agencies					0
AAA	1 126		2 911	1 391	5 428
AA	112		156	814	1 082
A	13		70	3	86
BBB	1				1
BB	5				5
Inférieur ou égal à B	3			7	10
Non noté				1 044	1 044
TOTAL	1 260	0	3 137	3 259	7 656
Origination 2005 et avant	13				13
Origination 2006-2008	31			7	38
Origination 2009-2011	17				17
Origination 2012-2021	1 199		3 137	3 252	7 588
TOTAL	1 260	0	3 137	3 259	7 656

Note 8 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Titres au coût amorti	3 638	3 444
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 928	35 143
Prêts et créances sur la clientèle	231 024	220 550
TOTAL	272 590	259 137

Note 8a Titres au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Titres	3 677	3 494
Effets publics	1 380	1 403
Obligations et autres titres de dettes	2 297	2 091
■ Cotés	541	587
■ Non cotés	1 756	1 504
Créances rattachées	13	12
TOTAL BRUT	3 690	3 506
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>74</i>	<i>84</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 2
Autres dépréciations (S3)	- 50	- 60
TOTAL NET	3 638	3 444

Note 8b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Créances saines (S1/S2)	37 754	34 998
Comptes ordinaires	17 865	18 727
Prêts	13 851	11 037
Autres créances	4 291	4 087
Pensions	1 747	1 147
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	178	147
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 4	- 2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	37 928	35 143

Note 8c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Créances saines (S1/S2)	215 420	205 110
Créances commerciales	7 096	6 879
Autres concours à la clientèle	208 082	198 010
■ crédits à l'habitat	104 755	100 120
■ autres concours et créances diverses	101 873	96 824
■ pensions	1 454	1 066
Créances rattachées	242	221
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	4 813	4 939
Créances brutes	220 233	210 049
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1 173	- 1 134
Autres dépréciations (S3)	- 2 078	- 2 140
Sous-total I	216 982	206 775
Location financement (investissement net)	13 904	13 618
Mobilier	8 907	8 785
Immobilier	4 997	4 833
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	346	361
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 88	- 84
Autres dépréciations (S3)	- 120	- 120
Sous-total II	14 042	13 775
TOTAL	231 024	220 550
<i>dont prêts participatifs</i>	0	0
<i>dont prêts subordonnés</i>	12	13

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

Au 30 juin 2022, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élèvent à 10 570 millions d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dus.

30/06/2022	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants	6 756	3 087	727	- 3	- 45	- 72

31/12/2021	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants	7 301	3 265	646	- 4	- 45	- 59

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Valeur brute comptable	13 979	1 121	- 846	- 4	14 250
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 204	- 44	40	- 0	- 208
Valeur nette comptable	13 775	1 077	- 806	- 4	14 042

Note 9 Valeur brute et cadrage des dépréciations

Note 9a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2021	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert ⁽¹⁾	Autres	30/06/2022
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances						
Établissements de crédit soumis	35 145	17 788	- 15 261	0	260	37 932
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	35 144	17 785	- 15 258	- 2	241	37 910
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	1	3	- 3	2	19	22
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	224 028	50 906	- 41 848	0	1 397	234 483
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	196 324	48 223	- 37 803	- 1 778	1 068	206 034
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	22 404	2 322	- 3 091	1 502	153	23 290
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	5 042	355	- 923	280	165	4 919
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	258	6	- 31	- 4	11	240
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 506	9 371	- 9 187	0	0	3 690
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 413	9 369	- 9 175	- 1	0	3 606
■ soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	9	1	0	0	0	10
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	84	1	- 12	1	0	74
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	13 740	7 924	- 5 487	0	628	16 805
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	13 668	7 904	- 5 452	- 24	628	16 724
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	72	20	- 35	24	0	81
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – prêts	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
TOTAL	276 419	85 989	- 71 783	0	2 285	292 910

(1) Dont transfert de Buckets.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT PAR SECTEUR

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond. Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

30/06/2022	Montants bruts ⁽¹⁾			Dépréciations			Montants nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs							
Aéronautique		300	48		- 7	- 25	316
Distribution spécialisée		1 143	103		- 40	- 91	1 115
Hotels, restaurants		3 337	240		- 407	- 148	3 022
Industrie automobile		1 315	61		- 63	- 39	1 274
Location de véhicules		1 074	18		- 28	- 16	1 048
Tourisme, jeux, loisirs		965	128		- 72	- 106	915
Transport industriel		349	16		- 6	- 10	349
Transporteurs aériens		305	3		- 44	- 1	263
TOTAL		8 788	617		- 667	- 436	8 302

31/12/2021	Montants bruts ⁽¹⁾			Dépréciations			Montants nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs							
Aéronautique		282	48		- 7	- 13	310
Distribution spécialisée		1 029	107		- 47	- 80	1 009
Hotels, restaurants		3 287	256		- 393	- 133	3 017
Industrie automobile		1 253	53		- 63	- 32	1 211
Location de véhicules		982	23		- 28	- 18	959
Tourisme, jeux, loisirs		948	131		- 75	- 80	924
Transport industriel		347	17		- 7	- 6	351
Transporteurs aériens		330	3		- 46	- 1	286
TOTAL		8 458	638		- 666	- 363	8 067

(1) EAD nette des garanties PGE.

Note 9b Cadrage des dépréciations

	31/12/2021	Dotation	Reprise	Autres	30/06/2022
Prêts et créances Établissements de crédit	- 2	- 3	1	0	- 4
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 1	1	0	- 2
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	- 2	0	0	- 2
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 3 478	- 732	761	- 10	- 3 459
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 268	- 134	123	- 2	- 281
■ pertes attendues à terminaison (S2)	- 950	- 374	348	- 4	- 980
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 2 260	- 224	290	(4)	- 2 198
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 62	0	10	0	- 52
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	0	0	0	- 1
■ pertes attendues à terminaison (S2)	- 1	0	0	0	- 1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 60	0	10	0	- 50
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 14	- 7	6	0	- 15
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 10	- 6	3	0	- 13
■ pertes attendues à terminaison (S2)	- 4	- 1	3	0	- 2
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 3 556	- 742	778	- 10	- 3 530

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et de 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 112 M€, soit 8.72% des pertes attendues.

Note 10 Impôts

Note 10a Impôts courants

	30/06/2022	31/12/2021
Actif (par résultat)	490	612
Passif (par résultat)	215	264

Note 10b Impôts différés

	30/06/2022	31/12/2021
Actif (par résultat)	416	434
Actif (par capitaux propres)	99	63
Passif (par résultat)	258	248
Passif (par capitaux propres)	11	13

Note 11 Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	33	27
Comptes d'ajustement sur devises	545	237
Produits à recevoir	472	442
Comptes de régularisation divers	1 076	2 278
Sous-total	2 126	2 984
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	321	56
Débiteurs divers	3 484	2 669
Stocks et assimilés	16	14
Autres emplois divers	5	7
Sous-total	3 826	2 746
TOTAL	5 952	5 730

Les comptes de régularisation ainsi que les comptes de débiteurs divers sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 12 Participation dans les entreprises mises en équivalence

30/06/2022	Pays	% intérêt	Valeur de MEE ⁽¹⁾	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	16,06 %	1 267	62	64
Crédit Mutuel Asset Management	France	23,54 %	19	0	6
TOTAL			1 286	62	70

31/12/2021	Pays	% intérêt	Valeur de MEE ⁽¹⁾	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	16,06 %	1 545	132	241
Crédit Mutuel Asset Management	France	23,54 %	24	10	1
TOTAL			1 569	142	242

(1) Y compris l'écart d'acquisition de 52 millions d'euros pour le Groupe ACM.

Note 13 Immeubles de placement

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Coût historique	64	0	- 4	0	60
Amortissement et dépréciation	- 34	- 1	0	0	- 35
MONTANT NET	30	- 1	- 4	0	25

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 14 Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 14a Immobilisations corporelles

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Coût historique					
Terrains d'exploitation	334	0	0	0	334
Constructions d'exploitation	2 583	17	- 18	1	2 583
Droits d'utilisation - Immobilier	656	16	- 16	9	665
Autres immobilisations corporelles	522	51	- 19	3	557
TOTAL	4 095	84	- 53	13	4 139
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 1 802	- 35	14	0	- 1 823
Droits d'utilisation - Immobilier	- 225	- 45	9	- 3	- 264
Autres immobilisations corporelles	- 437	- 9	4	- 1	- 443
TOTAL	- 2 464	- 89	27	- 4	- 2 530
MONTANT NET	1 631	- 5	- 26	9	1 609

Note 14b Immobilisations incorporelles

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	356	6	- 3	5	364
■ logiciels	156	6	- 2	3	163
■ autres	200	0	- 1	2	201
TOTAL	356	6	- 3	5	364
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	- 172	- 8	3	- 3	- 180
■ logiciels	- 116	- 7	2	- 2	- 123
■ autres	- 56	- 1	1	- 1	- 57
TOTAL	- 172	- 8	3	- 3	- 180
MONTANT NET	184	- 2	0	2	184

Note 15 Ecarts d'acquisition

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Écarts d'acquisition brut	33	0	0	0	33
Dépréciations	0	0	0	0	0
ÉCART D'ACQUISITION NET	33	0	0	0	33

Filiales	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Banque Transatlantique	6				6
Dubly Transatlantique Gestion	6				6
Crédit Mutuel Equity SCR	21				21
TOTAL	33	0	0	0	33

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Note 16 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	21 980	11 849
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	24	159
TOTAL	22 004	12 008

Note 16a Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	30/06/2022	31/12/2021
Vente à découvert de titres	1 325	1 808
■ Effets publics	1	0
■ Obligations et autres titres de dettes	629	921
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	695	887
Dettes représentatives des titres donnés en pension	14 200	6 487
Instruments dérivés de transaction	5 698	3 490
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	757	64
TOTAL	21 980	11 849

Note 16b Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	0	0	0	159	159	0
Dettes envers la clientèle	24	24	0	0	0	0
TOTAL	24	24	0	159	159	0

Note 17 Passifs financiers au coût amorti

Note 17a Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales	22	4
Dettes envers les établissements de crédits	110 130	78 187
Comptes ordinaires	2 917	2 503
Emprunts	96 770	70 433
Autres dettes	3 996	2 101
Pensions	6 405	3 131
Dettes rattachées	42	19

Note 17b Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes d'épargne à régime spécial	58 827	56 915
■ à vue	44 354	42 497
■ à terme	14 473	14 418
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	255	1
Sous-total	59 082	56 916
Comptes à vue	131 078	131 209
Comptes et emprunts à terme	28 820	29 594
Pensions	106	14
Autres dettes	63	36
Dettes rattachées	66	60
Sous-total	160 133	160 913
TOTAL	219 215	217 829

Note 17c Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Bons de caisse	46	34
TMI & TCN	16 038	17 980
Emprunts obligataires	7 903	6 499
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	51	36
TOTAL	24 038	24 549

Note 18 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	60	108
Comptes d'ajustement sur devises	2	12
Charges à payer	999	856
Produits constatés d'avance	367	366
Comptes de régularisation divers	3 051	4 080
Sous-total	4 479	5 422
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier	410	438
Comptes de règlement sur opérations sur titres	168	114
Versements restant à effectuer sur titres	232	172
Créditeurs divers	600	448
Sous-total	1 410	1 172
TOTAL	5 889	6 594

Note 18a Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2022	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	Total
Obligations locatives						
■ Immobilier	86	116	108	61	39	410
31/12/2021						
Obligations locatives						
■ Immobilier	87	134	109	65	43	438

Note 19 Provisions et passifs éventuels

Note 19a Provisions

	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2022
Provisions pour risques	378	126	- 1	- 113	- 1	389
Sur engagements de garantie	263	81	0	- 68	0	276
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	35	19	0	- 16	0	38
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	116	39	0	- 28	0	127
Sur engagements de financement	92	42	0	- 41	0	93
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	43	16	0	- 18	0	41
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	49	26	0	- 23	0	52
Provisions fiscales	3	1	0	- 1	0	3
Provisions pour litiges	7	1	0	- 1	0	7
Provisions pour risques sur créances diverses	13	1	- 1	- 2	(1)	10
Autres provisions	587	40	- 4	- 15	- 1	607
Provision pour épargne logement	85	12	0	- 11	0	86
Provisions pour éventualités diverses	161	4	- 4	- 3	(1)	157
Autres provisions ⁽¹⁾	341	24	0	- 1	0	364
Provisions pour engagements de retraite ⁽²⁾	204	7	- 15	0	- 57	139
TOTAL	1 169	173	- 20	- 128	- 59	1 135

(1) Les autres provisions concernent des provisions sur des GIE à hauteur de 364 millions d'euros.

(2) Les autres variations correspondent notamment à l'impact du changement du taux d'actualisation pour 55 millions d'euros.

Note 19b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2022
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	106	4	0	- 56	54
Compléments de retraite	26	3	- 3	- 1	25
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	62	0	- 12	0	50
Total comptabilisé	194	7	- 15	- 57	129
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par des caisses de retraite					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	10	0	0	0	10
Total comptabilisé	10	0	0	0	10
TOTAL	204	7	- 15	- 57	139

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	30/06/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,40 %	1,00 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Note 20 Dettes subordonnées au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Emprunts participatifs	153	153
Dettes subordonnées à durée indéterminée	26	26
Autres dettes	2 111	2 112
Dettes rattachées	3	2
TOTAL	2 293	2 293

DETTES SUBORDONNÉES REPRESENTANT PLUS DE 10% DU TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES

	Date Émission	Montant Émission	Devise	Taux	Échéance
Emprunt participatif	28/05/1985	137 M€	EUR	(1)	(2)
TSR	24/03/2016	414 M€	EUR	EURIBOR 3 mois + 2,05 %	24/03/2026
TSR	04/11/2016	700 M€	EUR	EURIBOR 3 mois + 1,70 %	04/11/2026

(1) Minimum 85 % (TAM* + TMO)/2 Maximum 130 % (TAM* + TMO)/2.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (Règlement [UE] 2021/1848 du 21 octobre 2021).

(2) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

Note 21 Gains ou pertes latents ou différés

Note 21a Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2022	31/12/2021
Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :		
■ écarts de conversion	219	89
■ actifs financiers en JVCPR – instruments de dettes	- 263	- 109
■ actifs financiers en JVCPR – instruments de capitaux propres	- 73	- 68
■ dérivés de couverture (CFH)	0	0
■ quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 20	255
■ écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 20	- 60
TOTAL	- 157	107

(1) Soldes net d'IS.

Note 21b Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2022 Mouvements	31/12/2021 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	130	133
Sous-total	130	133
Réévaluation des actifs financiers à la JVCPR		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 160	10
Sous-total	- 160	10
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	40	10
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 275	- 8
TOTAL	- 265	145

Note 21c Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	130	0	130	133	0	133
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	- 210	50	- 160	14	- 4	10
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	54	(14)	40	12	- 2	10
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 379	104	- 275	- 24	16	- 8
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 405	140	- 265	135	10	145

Note 22 Engagements donnés et reçus

	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Engagements de financement	51 404	48 654
Engagements en faveur d'établissements de crédit	412	392
Engagements en faveur de la clientèle	50 992	48 262
Engagements de garantie	19 378	18 520
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2 419	2 952
Engagements d'ordre de la clientèle	16 959	15 568
Engagements sur titres	3 491	2 185
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	3 491	2 185

	30/06/2022	31/12/2021
Engagements reçus		
Engagements de financement	205	220
Engagements reçus d'établissements de crédit	205	220
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	92 543	90 026
Engagements reçus d'établissements de crédit	57 204	56 300
Engagements reçus de la clientèle	35 339	33 726
Engagements sur titres	2 008	1 805
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	2 008	1 805

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 23 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2022		30/06/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	64	- 129	-49	-38
Clientèle	1 868	- 332	1 776	-279
■ dont crédit-bail	156	- 20	146	-24
■ dont obligation locative		- 3		-2
Instruments dérivés de couverture	204	- 349	197	-397
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	227	- 15	195	-21
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	49	0	44	0
Titres au coût amorti	11	0	13	0
Dettes représentées par un titre	0	- 112	0	-88
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	2 423	- 937	2 176	-763
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>1 992</i>	<i>- 573</i>	<i>1 783</i>	<i>-405</i>

(1) Dont -192 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 105 millions d'euros en charges au 30 juin 2022, contre -197 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 105 millions d'euros en charges au 30 juin 2021.

Note 24 Commissions

	30/06/2022		30/06/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	1	- 3	1	- 3
Clientèle	484	- 4	454	- 8
Titres	342	- 31	319	- 34
Instruments dérivés	4	- 5	3	- 4
Change	11	0	10	0
Engagements de financement et de garantie	36	- 44	9	- 6
Prestations de services	711	- 267	620	- 228
TOTAL	1 589	- 354	1 416	- 283

Note 25 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Instruments de transaction	115	160
Instruments à la juste valeur sur option	53	-19
Inefficacité des couvertures	22	6
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	22	6
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	- 2 051	-279
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	2 073	285
Résultat de change	18	7
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	286	322
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	494	476

(1) Dont 227 millions d'euros provenant de l'activité de capital-investissement au 30 juin 2022 contre 247 millions d'euros au 30 juin 2021.

Note 26 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes	2	1
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	- 43	2
TOTAL	- 41	3

Note 27 Produits et charges des autres activités

	30/06/2022	30/06/2021
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
■ Reprises de provisions/amortissements	0	0
■ Plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	15	16
Autres produits	38	45
Sous-total	53	61
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	- 1	- 1
■ Dotations aux provisions/amortissements	- 1	- 1
■ Moins values de cession	0	0
Autres charges	- 44	- 54
Sous-total	- 45	- 55
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	8	6

Note 28 Frais généraux

	30/06/2022	30/06/2021
Charges de personnel	- 957	- 943
Autres charges générales d'exploitation	- 802	- 721
Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	- 97	- 100
TOTAL	- 1 856	- 1 764

Note 28a Charges de personnel

	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et traitements	- 588	- 567
Charges sociales	- 222	- 234
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	- 63	- 63
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 84	- 79
Autres	0	0
TOTAL	- 957	- 943

Note 28b Effectifs moyens

	30/06/2022	30/06/2021
Techniciens de la banque	10 024	10 310
Cadres	9 242	9 216
TOTAL	19 266	19 526
Dont France	17 439	17 747
Dont étranger	1 827	1 779

Note 28c Autres charges générales d'exploitation

	30/06/2022	30/06/2021
Impôts et taxes ⁽¹⁾	- 255	-200
Locations		
■ Locations à court terme d'actifs	- 12	-9
■ Locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	- 29	-29
■ Autres locations	- 2	-4
Autres services extérieurs	- 523	-498
Autres charges diverses	19	19
TOTAL	- 802	-721

⁽¹⁾ Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de - 187 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2022, contre - 136 millions au 30 juin 2021.

⁽²⁾ Inclut le matériel informatique.

Note 28d Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2022	30/06/2021
Amortissements :	- 97	- 100
■ Immobilisations corporelles	- 90	- 92
<i>dont droits d'utilisation</i>	- 45	- 45
■ Immobilisations incorporelles	- 7	-8
Dépréciations :	0	0
■ Immobilisations corporelles	0	0
■ Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	- 97	- 100

Note 29 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2022	30/06/2021
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 16	- 36
■ Pertes attendues à terminaison (S2)	- 41	133
■ Actifs dépréciés (S3)	- 42	- 64
TOTAL	- 99	33

30/06/2022	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 178	162				- 16
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 133	122				- 11
<i>dont location financement</i>	- 12	11				- 1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	3				- 3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 38	36				- 2
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 442	401				- 41
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 2	0				- 2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 374	347				- 27
<i>dont location financement</i>	- 23	20				- 3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs) financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	3				2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 65	51				- 14
Actifs dépréciés (S3)	- 234	308	- 114	- 9	7	- 42
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 212	272	- 114	- 9	7	- 56
<i>dont location financement</i>	- 3	2	- 1	0	0	- 2
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	9	0	0	0	9
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 22	27	0	0	0	5
TOTAL	- 854	871	- 114	- 9	7	- 99

30/06/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-172	136				- 36
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 127	97				- 30
<i>dont location financement</i>	- 14	9				- 5
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	2				- 1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 41	36				- 5
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 151	284				133
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 106	201				95
<i>dont location financement</i>	- 7	24				17
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	1				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 44	82				38
Actifs dépréciés (S3)	- 292	336	- 103	- 10	5	- 64
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 244	294	- 103	- 10	5	- 58
<i>dont location financement</i>	- 3	2	- 1	0	1	- 1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 7	0	0	0	0	- 7
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 41	42	0	0	0	1
TOTAL	- 615	756	- 103	- 10	5	33

Note 30 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2022	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 1	-1
■ Moins-values de cession	- 3	-6
■ Plus-values de cession	2	5
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	11	0
TOTAL	10	-1

Note 31 Impôts sur les bénéfices

	30/06/2022	30/06/2021
Charge d'impôt exigible	- 270	-298
Charge/Produit d'impôt différé	- 28	-45
Ajustements au titre des exercices antérieurs	10	9
TOTAL	- 288	-324

Dont - 251 millions d'euros au titres des sociétés situées en France et - 37 millions d'euros pour les sociétés situées hors France.

Note 32 Résultat par action

	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net part du groupe	1 009	1 049
Nombre d'actions à l'ouverture	38 009 418	38 009 418
Nombre d'actions à la clôture	38 009 418	38 009 418
Nombre moyen pondéré d'actions	38 009 418	38 009 418
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	26,56	27,61
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	26,56	27,61

Le capital social du CIC est de 611 858 064 euros, divisé en 38 241 129 actions de 16 euros de nominal, dont 231 711 titres auto-détenus.

Note 33 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	30/06/2022		31/12/2021	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actifs				
■ Actifs à la juste valeur par résultat	3 335	43	2 437	286
■ Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
■ Actifs financiers au coût amorti	361	20 151	39	17 197
■ Actifs divers	11	9	18	1
Passifs				
■ Dettes envers les établissements de crédit	810	87 656	205	61 476
■ Passifs à la juste valeur par résultat	3 147	27	2 326	310
■ Dettes envers la clientèle	116	66	169	47
■ Dettes représentées par un titre	2 510	1 177	2 464	1 392
■ Dettes subordonnées	0	2 254	0	2 253
Hors-Bilan				
■ Engagements de financement donnés	0	10	0	0
■ Engagements de garantie donnés	0	205	0	190
■ Engagements de financement reçus	0	0	0	0
■ Engagements de garanties reçus	0	5 699	0	6 027
	30/06/2022		30/06/2021	
■ Intérêts reçus	- 5	187	4	154
■ Intérêts versés	3	- 193	- 1	- 107
■ Commissions reçues	298	11	271	- 10
■ Commissions versées	- 7	- 67	- 11	- 38
■ Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	153	9	17	26
■ Autres produits et charges	0	- 4	0	- 1
■ Frais généraux	- 36	- 284	- 31	- 245

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM et de toutes leurs filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro-Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont Crédit Mutuel Asset Management et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

[Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022]

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires

Crédit Industriel et Commercial - CIC

6, avenue de Provence
75009 Paris cedex 09

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 5 août 2022.

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Tavernier
Associé

KPMG S.A.

Sophie Sotil-Forgues
Associée
Arnaud Bourdelle
Associé

6 COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Les tableaux suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document d'enregistrement universel 2021 déposé le 13 avril 2022.

Page 51 : 3.2.2. Une raison d'être au cœur des enjeux

LES 12 ENGAGEMENTS DU CIC A HORIZON 2022

Mission 1 : Filiale d'une organisation coopérative et mutualiste, accompagner les clients au mieux de leurs intérêts.	1. Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné.
Mission 2 : Banque de tous, clients et salariés, agir pour chacun et refuser toute discrimination.	2. Former tous nos collaborateurs et nos collaboratrices à la lutte contre les discriminations.
	3. Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales.
	4. Défendre l'égalité salariale femmes/hommes à tous les échelons de la banque.
Mission 3 : Respectueux de la vie privée de chacun, mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain.	5. Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.
	6. Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.
Mission 4 : Entreprise solidaire, contribuer au développement des territoires.	7. Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.
	8. Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.
	9. Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises qui innovent.
Mission 5 : Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.	10. Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici à fin 2022.
	11. Arrêter dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.
	12. Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.

Page 233 : TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDES À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes	Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
<i>(en millions d'euros au 31/12/2021)</i>						
Agriculture, sylviculture et pêche	3 360	124	124	3 360	- 72	0
Industries extractives	571	26	26	571	- 23	0
Industrie manufacturière	11 063	542	542	11 063	- 275	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 396	53	53	2 396	- 23	0
Production et distribution d'eau	674	12	12	674	- 11	0
Construction	7 844	306	306	7 844	- 185	0
Commerce	12 569	664	664	12 569	- 440	0
Transport et stockage	6 373	206	206	6 369	- 84	0
Hébergement et restauration	4 247	351	351	4 247	- 398	0
Information et communication	2 398	67	67	2 398	- 45	0
Activités financières et d'assurance	41 638	905	905	41 638	- 532	0
Activités immobilières	9 994	309	309	9 994	- 240	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12 662	336	336	12 662	- 222	0
Activités de services administratifs et de soutien	5 187	191	191	5 182	- 131	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	83	0	0	83	0	0
Enseignement	855	20	20	855	- 10	0
Santé humaine et action sociale	4 505	49	49	4 505	- 40	0
Arts, spectacles et activités récréatives	914	49	49	914	- 63	0
Autres services	12 200	186	186	12 200	- 127	0
TOTAL	139 532	4 395	4 395	139 523	- 2 921	0

Page 234 : TABLEAU 26 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues			
	Encours performants		Encours non performants				Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants		Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants				Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants	
	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3	Dont statut 2	Dont statut 3						
<i>(en millions d'euros au 31/12/2021)</i>																
COMPTES A VUE AUPRES DE BANQUES CENTRALES ET AUTRES DEPOTS A VUE	67 124	67 123	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0
PRÊTS ET AVANCES	242 662	220 213	22 436	5 300	0	5 300	- 1 220	- 270	- 950	- 2 260	0	- 2 260	0	170 114	2 359	
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	1 572	1 566	6	14	0	14	0	0	0	- 1	0	- 1	0	1 120	10	
Etablissements de crédit	22 469	22 466	0	1	0	1	- 2	- 2	0	0	0	0	0	608	0	
Autres entreprises financières	8 978	8 561	412	174	0	174	- 22	- 12	- 11	- 81	0	- 81	0	5 233	87	
Entreprises non financières	135 136	116 888	18 240	4 395	0	4 395	- 1 044	- 221	- 823	- 1 876	0	- 1 876	0	95 502	1 916	
Dont : petites et moyennes entreprises	112 421	96 967	15 454	3 682	0	3 682	- 876	- 166	- 710	- 1 647	0	- 1 647	0	81 614	1 560	
Ménages	74 506	70 731	3 776	715	0	715	- 151	- 35	- 115	- 300	0	- 300	0	67 651	346	
INSTRUMENTS DE DETTES	17 742	17 080	82	84	0	84	- 15	- 11	- 5	- 60	0	- 60	0	0	0	
Banques centrales	980	980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	5 611	5 611	0	0	0	0	- 2	- 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	4 958	4 928	0	1	0	1	- 4	- 4	0	- 1	0	- 1	0	0	0	0
Autres entreprises financières	4 871	4 870	2	2	0	2	- 3	- 3	0	- 1	0	- 1	0	0	0	0
Entreprises non financières	1 322	692	81	81	0	81	- 6	- 2	- 4	- 59	0	- 59	0	0	0	0
ENCOURS HORS BILAN	69 605	64 041	5 563	345	0	345	- 243	- 77	- 166	- 112	0	- 112	0	14 106	57	
Banques centrales	19	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	1 000	999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	814	0	
Etablissements de crédit	7 451	5 819	1 632	42	0	42	- 2	- 2	0	- 10	0	- 10	0	107	3	
Autres entreprises financières	2 690	2 270	420	1	0	1	- 11	- 5	- 6	- 1	0	- 1	0	480	0	
Entreprises non financières	48 608	45 358	3 249	296	0	296	- 226	- 68	- 158	- 101	0	- 101	0	10 305	52	
Ménages	9 837	9 574	262	5	0	5	- 4	- 2	- 1	0	0	0	0	2 400	1	
TOTAL	397 133	368 457	28 083	5 728	0	5 728	- 1 478	- 358	- 1 120	- 2 432	0	- 2 432	0	184 224	2 416	

Page 275 : TABLEAU 61 : RISQUE DE TAUX DANS LE BANKING BOOK [EU IRRBB1]

<i>(en millions d'euros au 31/12/2021)</i>	△EVE		△NII	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Déplacement parallèle vers le haut (+200 bps)	- 442	171	646	743
Déplacement parallèle vers le bas (-200 bps)	74	227	- 71	-108
Pentification de la courbe	226	777	-	-
Aplatissement de la courbe	- 650	- 555	-	-
Hausse des taux courts	- 675	- 598	-	-
Baisse des taux courts	227	70	-	-
	31/12/2021		31/12/2020	
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	14 359		14 075	

7 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2022, le capital social est fixé à la somme de 611 858 064 euros. Il est divisé en 38 241 129 actions, d'un montant nominal de 16 euros, et entièrement libérées.

Le montant du capital social a été augmenté de 3 418 176 euros pour le porter à 611 858 064 euros (608 439 888 euros au 31 décembre 2019) par l'émission de 213 636 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 16 euros chacune, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption du CIC Iberbanco par le CIC le 19 octobre 2020.

Le CIC ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions du CIC ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Délégations de compétences au conseil d'administration : il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital.

Les statuts du CIC ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

Les principaux actionnaires du CIC ne détiennent pas de droits de vote différents.

8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Cet amendement au document d'enregistrement universel est disponible sur le site du CIC (www.cic.fr) et sur celui de l'AMF. Il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques. Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du document d'enregistrement universel ni du présent amendement.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC – Relations extérieures 6, avenue de Provence – 75009 Paris
- par message électronique : frederic.monot@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e [secrétariat général].

8.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Personne qui assume la responsabilité du document d'enregistrement universel

M. Daniel BAAL
Directeur général

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 10 août 2022

8.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, Ernst & Young et Autres, et KPMG SA appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté Laurent Tavernier

Début du premier mandat : 25 mai 1988

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 4 mai 2018

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ernst & Young et Autres

Tour First - 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie

Représenté par Hassan Baaj

Début du premier mandat : 26 mai 1999

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 24 mai 2017

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

KPMG S.A.

Tour Eqho - 2 avenue Gambetta,

92066 Paris La Défense Cedex

Représenté par Sophie Sotil-Forgues et Arnaud Bourdeille

Début du premier mandat : 25 mai 2016

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 25 mai 2016

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale du 10 mai 2022 a renouvelé le mandat du cabinet KPMG S.A. comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

Commissaires aux comptes suppléants

L'assemblée générale du 10 mai 2022 a constaté que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de KPMG AUDIT FS 1 SAS était échu et a décidé de ne pas le renouveler.

8.4 TABLES DE CONCORDANCE

8.4.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2022	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
1. Personnes responsables	98	478
2. Contrôleurs légaux des comptes	98-99	479
3. Facteurs de risque	31-37	185-190
4. Informations concernant l'émetteur	103	473
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	6-16	2 ; 6-7 ; 13-25
5.2 Principaux marchés	6-16	2 ; 6-7 ; 43-44 ; 380
5.3 Événements importants dans le développement des activités	N/A	45
5.4 Stratégie et objectifs	18	9
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	474
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	4-5
5.7 Investissements	N/A	N/A
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description du groupe	2	12
6.2 Principales filiales	2	12 ; 453-459
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	6-16	29-47
7.2 Résultats d'exploitation	6-16	29-47
8. Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	41-42	356
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	43	357
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	8	N/A
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A
9. Environnement réglementaire	4-6	31-32
10. Informations sur les tendances	18	45
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction du CIC	19-29	158-167
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	28	169
13. Rémunération et avantages	N/A	172-174
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	20-27	160-167
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	169
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	N/A	171
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	N/A	159
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	158-174
15. Salariés		
15.1 Nombre de salariés	87	408

	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2022	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
Rubriques de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		
15.2 Participations et stock-options	N/A	N/A
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16. Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	466
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés	N/A	470
16.3 Contrôle de l'émetteur	N/A	467
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17. Transactions avec des parties liées	18	N/A
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	38-91 ; 101	351-415 ; 421-459 ; 481
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	38-91	N/A
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	92	421-459 ; 460-463
18.4 Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	N/A	467
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A	474
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A	474
19. Informations supplémentaires		
19.1 Capital social	97	466
19.2 Acte constitutif et statuts	N/A	473
20. Contrats importants	N/A	474
21. Documents disponibles	98	473 ; 478

	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10/08/2022
Rubriques de l'annexe 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »	
1. Informations à fournir concernant l'émetteur	
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2020, présentés respectivement aux pages 27 à 45, 133 à 309, 47 à 110, 311 à 372, 379 à 416, 373 à 377 et 417 à 420 du document d'enregistrement universel n° D.21-0335 (https://www.cic.fr/partage/fr/I14/telechargements/rapports-annuels/CIC_rapport-annuel_2020.pdf) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2021 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2019, présentés respectivement aux pages 23 à 38, 127 à 291, 41 à 107 et 353 à 356 du document d'enregistrement universel n° D.20-0363 (https://www.cic.fr/partage/fr/I14/telechargements/rapports-annuels/CIC_rapport-annuel_2019.pdf) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2020 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2018 présentés respectivement aux pages 278 à 312 et 207 à 273 et aux pages 313 à 315 et 274 à 277 du document de référence n° D.19-0362 (https://www.cic.fr/partage/fr/I14/telechargements/rapports-annuels/CIC_rapport-annuel_2018.pdf) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2019 ;

Les chapitres des documents d'enregistrement universel n° D. 21-0335, n° D. 20-0363 et du document de référence, n° D. 19-0362 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document d'enregistrement universel.

8.4.2 Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF, le présent amendement au document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 10 août 2022
1. Rapport semestriel d'activité	
- Évènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	6-16
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	31-37
- Principales transactions intervenues entre parties liées	18
2. Etats financiers au 30 juin 2022	38-91
3. Attestation du responsable du document	98
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	92

Site Internet : www.cic.fr

Responsable de l'information financière

Hervé Bressan,
Directeur financier
Téléphone : 01 53 48 70 21

Édition

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions,
agence de communication financière du CIC

Crédit photos

Photos de couverture : Adobe Stock

L'amendement au document d'enregistrement universel du CIC est également édité en version anglaise.



WWW.CIC.FR



CIC – Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6, avenue de Provence - 75009 Paris
Swift CMCIFRPP – Tél. : 01 45 96 96 96 – www.cic.fr – RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 [www.orias.fr]

Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier
pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance